
PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 30 août 2024

Secrétaire de séance : Flora LAPERNE

Etaient présents 50 titulaires, 2 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSENY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Frédéric PAULY (suppléant de Jean SARASOLA)
Jean-Jacques CAUHAPE (suppléant de Marthe CLOT)

Pouvoirs : Gilbert HONDAREITE à Louis BENOIT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à Jean LABORDE, Maryse ARTIGAU à Suzanne SAGE, Marie-Annie FOURNIER à Michel CONTOU-CARRÈRE, Christine CABON à Jean-Claude COSTE, Bruno JUNGALAS à Henri BELLEGARDE, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Frédéric LOUSTAU à Flora LAPERNE,

Absents : Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Patrick MAILLET, Alain QUINTANA, Christophe GUERY,

ORDRE DU JOUR

1. Abattoir du Haut-Béarn : avance de trésorerie

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024 AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Le Président remercie les élus de leur présence lors de la plénière qui a présenté la restitution de l'audit de l'abattoir et qui a précédé le conseil communautaire. Le nombre de personnes présentes atteste de l'importance donnée à cet abattoir qui est essentiel dans un secteur rural pour des raisons économiques sociales et environnementales. Il faut noter la persistance des renouvellements des exploitations agricoles, massivement par des jeunes qui ont vécu dans la ferme mais de plus en plus par des « hors cadres familiaux », des personnes de plus en plus nombreuses qui viennent apprendre un métier qu'ils n'ont pas forcément côtoyé depuis leur plus jeune âge

L'abattoir du Haut-Béarn est fragile, il est toujours sur le fil et beaucoup d'efforts sont demandés aux contributeurs : la CCHB comme les utilisateurs de l'abattoir.

Un abattoir peut être fragile structurellement ou ponctuellement mais les utilisateurs souhaitent garder un équipement à proximité de leurs exploitations. Lorsque les abattoirs font preuve de solidarité comme celui de Mauléon qui a pu s'appuyer sur celui d'Oloron récemment, cela fonctionne bien.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réouverture de l'abattoir : B MORA, son président de l'abattoir, qui a passé quasiment tout l'été à l'abattoir.

Le Président souhaite rendre hommage à Jean-Etienne GAILLAT décédé en début de semaine. Beaucoup avait croisé son chemin. Il vivait en Haut-Béarn depuis 78 ans, il en parlait que très rarement pour aller se ressourcer ou aller chercher des idées et revisiter sa vision du monde. Il est parti très brutalement emporté par une maladie cruelle contre laquelle il s'est battu pied à pied pendant trois semaines et demie. Hélas, l'issue a été fatale. Ceux qui le connaissent savent que ce n'était pas un fanatique des hommages et des propos dithyrambiques et que s'il était à côté, il dirait « n'en fais pas trop quand même » comme le Président l'a dit à la cathédrale Sainte-Marie lors de ses obsèques ce matin.

Le Président souhaite saluer sa mémoire, son caractère fort, c'était un homme de conviction mais qui adorait le débat et qui reconnaissait aussi que les positions pouvaient être diverses par une minute de silence. Professionnellement, B. UTHURRY explique qu'ils avaient eu un peu le même parcours, professeurs d'éducation physique tous les deux et J-E. GAILLAT a travaillé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à Pau, il en était un des piliers avec notamment Henri ESTANGUET, papa de Tony, Aldrick et Patrice. Ils avaient le même bureau pendant des années, des décennies, c'est l'époque où quand on occupait un poste on y restait plus longtemps que maintenant, les temps ayant changé. J-E. GAILLAT était très engagé dans la pratique sportive, au FCO où il avait joué et adepte des sports de plein nature, ski, il connaissait les Pyrénées comme sa poche mais également les montagnes en Italie, en Suisse ou encore en Espagne. A la Direction Départementale, il s'occupait de former les cadres en général et il veillait à ce que le sport veille à la recherche de la performance pour ceux qui le veulent mais également que ce soit un facteur éducatif, le respect de la règle, le dépassement de soi, le respect de soi-même. Il était très attaché à cette valeur pédagogique du sport et à la dimension d'activité physique comme bien-être physique et mental. Dans cet esprit que J-E. GAILLAT avait créé le parcours santé à Saint-Pée fréquenté aujourd'hui toute l'année et par toutes les générations. C'était audacieux à l'époque d'avoir développé cet espace sportif.

C'était un compagnon de route, c'était un ami et ce matin, beaucoup de ses amis, montagnards de la Vallée d'Ossau, de la Vallée d'Aspe, ses amis sportifs, politiques étaient présents pour lui rendre hommage. Il avait présidé la CC du Piémont Oloronais entre 2008-2014.

Une minute de silence est observée.

PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT N° 240905-01-FIN- AVANCE DE TRÉSORERIE A L'ABATTOIR DU HAUT-BEARN

J-L. ESTOURNES expose :

Lors de son conseil d'administration du 29 août 2024, l'Abattoir du Haut-Béarn a sollicité la communauté de communes pour obtenir une avance de trésorerie supplémentaire (en sus de l'avance de trésorerie de 50 000€ votée en conseil communautaire le 20 septembre 2022, avec une date de remboursement fixée au 30 septembre 2027), ainsi qu'un étalement du remboursement des avances consenties à ce jour.

Dans cette délibération, le président de l'abattoir rappelle que l'établissement a été mis à mal durant le premier semestre 2024. Comme cela avait été évoqué lors de notre dernier conseil, cette situation a contraint l'Abattoir du Haut-Béarn à une fermeture exceptionnelle durant un mois afin de revoir l'organisation technique et procéder à des interventions d'urgence sur les équipements et locaux en liaison avec les autorités sanitaires afin de retrouver des conditions de fonctionnement sécurisées et fiables à la réouverture.

Un audit extérieur a immédiatement été lancé et confié à un cabinet expert. Récemment restitué devant le conseil d'exploitation et le conseil d'administration, et ce jour même en assemblée plénière, il a permis l'état des lieux au plan technique organisationnel et économique, d'identifier les évolutions à apporter pour garantir la qualité du service et assurer les conditions durables d'un équilibre d'exploitation.

Le conseil d'administration aura à prendre les décisions en étroite association préalable avec les usagers clients au sein du conseil d'exploitation.

Au plan strictement budgétaire, les aléas du premier semestre 2024 et la fermeture estivale ont généré de nouveaux besoins de trésorerie. L'Abattoir du Haut-Béarn va donc devoir mobiliser 85 000 € de la subvention d'équipement de 120 000 € versée le 29 avril 2024. De plus, l'audit de l'Abattoir du Haut-Béarn établi par le cabinet CERFRANCE fait apparaître un besoin prévisionnel de trésorerie supplémentaire de 120 000 € pour clôturer l'année 2024.

Il convient donc d'actualiser le montant total de l'avance de trésorerie consentie par la CCHB à l'abattoir à 255 000 €. Compte tenu du montant d'avance de trésorerie déjà versée de 50 000 €, le reliquat du versement par la CCHB est donc de 205 000 €.

Afin de pérenniser l'établissement, il est proposé d'intégrer le remboursement de l'avance déjà consentie dans un échancier de remboursement du montant global de 255 000 € étalé sur 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 à raison de 25 500 € par an versé en une fois.

Il est bien sûr précisé que l'indispensable évolution de la politique tarifaire de l'Abattoir du Haut-Béarn devra prendre en compte non seulement l'équilibre des charges de gestion, mais également la couverture du remboursement de cette avance.

Enfin, concernant la partie « Investissements », suite à une réunion technique avec le Service de Gestion Comptable d'Oloron-Sainte-Marie qui se tiendra au début du mois de septembre, le Conseil Communautaire sera amené dès la prochaine séance du 19 septembre à se prononcer sur une convention de mandat avec l'Abattoir du Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

DEBAT :

B. AURISSET explique que les « 85 000 € de la subvention d'équipement » concerne une subvention. Une subvention lorsqu'elle est versée ne doit pas être remboursée.

J-L. ESTOURNES explique que l'abattoir a dépensé les 120 000€ pour ses dépenses courantes. Il faut requalifier ce montant cela puisqu'il s'agit concrètement d'une avance de trésorerie.

B. AURISSET explique que récemment une subvention de 200 000€ a été versée à un équipement de la CCHB qui est utilisé que par des personnes qui font du sport alors que l'abattoir est utile à tout le monde. N'est-il pas possible que l'abattoir ne rembourse pas la CCHB ?

J-L. ESTOURNES précise que même si la loi est dure, elle précise qu'un équipement industriel et commercial tel que l'abattoir qui vend des prestations payées par les usagers et le grand principe marqué dans le marbre du Code des Collectivités explique que l'exploitation de ses services doit être équilibrée par la facturation. La seule exception d'intervention de la collectivité « tutelle » concerne l'aide à l'investissement le cas échéant. Le chantier de remise à niveau de l'abattoir est urgent. Il faut tirer tous les enseignements de l'audit restitué et travailler à la tarification de façon à ce que l'activité génère de quoi couvrir l'équilibre financier.

P. BAHOM demande si une subvention sera votée prochainement pour les travaux d'investissement de l'abattoir qui restent à faire ? Pour l'avance de trésorerie, est-ce qu'il y a un taux d'intérêt.

J-L. ESTOURNES précise que le taux est de 0% et que lors du conseil communautaire du 19 septembre, il s'agira de récapituler tout ce qui s'est fait en matière d'investissement.

D. LACRAMPE explique que tout le monde est d'accord pour dire que l'abattoir est un outil indispensable pour le territoire. Il demande si le support de restitution de l'audit pourra être envoyé à tous les délégués communautaires avant le conseil communautaire du 19 septembre.

B. UTHURRY explique que ce sera possible après avoir anonymisé les données présentées dans le diaporama qui sont confidentielles notamment les données d'entreprises (tonnages, finances, etc.). L'audit appartient à la CCHB mais la confidentialité s'impose et un chevillard qui utilise plusieurs abattoirs n'a pas forcément envie que ces informations soient diffusées.

D. LACRAMPE explique avoir demandé par mail récemment le nombre de candidats qui ont répondu à l'audit.

Y. DE NOYERS explique que 6 candidats ont été consultés, 3 ont répondu dont 2 ensembles : 6X CONSEIL + ADOFIA et c'est le cabinet CERFRANCE qui a finalement été retenu.

D. LACRAMPE explique que l'audit illustre bien les faiblesses et atouts de l'abattoir et la dégradation des résultats des trois derniers exercices. Un potentiel important se dessine tout de même. Il est à noter une modification des améliorations importantes et rapides à apporter au niveau de la gouvernance. Apparemment, le choix de la direction est éminent, probablement avant le 19 septembre. Il est nécessaire de se projeter sur des investissements : 180 000€ de travaux déjà réalisés + 250 000€ pour les années à venir.

P. PALACIN précise que les 180 000€ sont inclus dans les 250 000€.

D. LACRAMPE revient sur la question de la gouvernance et qui a été évoqué lors de la réunion tenue devant l'abattoir en juin. Les éleveurs s'étaient exprimés à ce sujet pour être associés à la gouvernance.

B. UTHURRY explique que l'audit a montré à quels points il fallait faire avancer l'équipe en compétence, en prise de conscience, en formation et maîtrise de l'outil plutôt que de se précipiter sur un outil qui est peut-être en bon état mais qu'il faut reprendre en main. Il ne faut pas se précipiter sur les investissements qui ne sont pas si colossaux et il faut d'abord s'assurer que chacun à son poste sait le faire fonctionner correctement. Le fonctionnement doit être amélioré et adapté. Pour le recrutement à la direction de l'abattoir, un appel à candidature a été lancé. Le jury de recrutement a reçu plusieurs candidats et c'est en cours de finalisation. Six candidats répondaient à la fiche de poste puis trois candidats ont été retenus.

C'est une candidate qui a finalement été retenue par rapport à son CV et son savoir-faire, son expérience dans l'élevage également. Une dame de 44 ans, directrice actuellement d'un abattoir à Sarreguemines dans le nord-est. Elle est prête à venir car son abattoir change de structure et le défi ne lui correspond plus. Elle est directrice d'abattoir depuis 15 ans après avoir travaillé dans le lait notamment. Elle est directrice mais elle connaît les métiers d'un abattoir. Le recrutement est en cours de finalisation. En ce qui concerne le conseil consultatif, dont l'idée remonte à trois ans, doit

rassembler tous les acteurs de l'abattoir (clients, prestataires, salariés, services de l'état, membres du conseil d'administration). Une réponse seulement avait été faite de la part d'un représentant du collège des éleveurs. Ce conseil d'exploitation n'a donc pas vu le jour. Mais le conseil d'administration doit travailler cette collaboration entre tous les utilisateurs. Ce seront e toute façon des voix consultatives et non délibératives. L'EPIC ne permet pas aux clients de l'équipement d'avoir des voix décisionnelles. Il faut donc interroger cette forme juridique. Il faut également regarder la classification des clients de l'abattoir : chevillards, bouchers, etc. avec l'abatage familial qui intègre aussi des professionnels qui représente 9% d'utilisateurs de l'abattoir et c'est la filière locale défendue par le territoire.

B. MORA explique que la future directrice de l'abattoir s'est rendue dans l'équipement, a rencontré les salariés et a très bien accueillie. Elle a une connaissance parfaite des abattoirs et certains membres du personnel devront changer d'attitude rapidement. Les nouveaux et anciens salariés sont motivés.

Le Conseil Communautaire, par 61 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (O. ESCOT et P. BAHOU),

- **PORTE** le montant de l'avance de trésorerie à l'Abattoir du Haut-Béarn de 50 000 € à 255 000 € ainsi qu'un étalement du remboursement de cette avance sur dix ans à compter de 2026,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présence décision, dont la nouvelle convention d'avance de trésorerie qui précisera notamment la caducité du remboursement des 50 000 € au 30 septembre 2027,
- **ADOpte** le présent rapport.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance



Flora LAPERNE

Mission d'audit pour l'Abattoir du Haut-Béarn

Présentation d'une synthèse



12 septembre 2024

Document destiné aux parties prenantes

Avant-propos

Ce document présente les principaux points analysés lors de l'audit réalisé début août, Il s'agit d'une photographie basée sur nos observations et sur les documents et informations fournies dont l'objectif était d'identifier des axes de travail pour le conseil d'administration de l'abattoir,

Par ailleurs, divers points identifiés ont déjà pu faire l'objet d'actions correctives,

NB : Ces informations peuvent faire l'objet d'interprétation ou de compréhension erronée si elles sont utilisées hors contexte, c'est pourquoi elles sont destinées uniquement aux parties prenantes concernées



1

Contexte de la mission

Un contexte difficile, des tensions qui se cristallisent

Le contexte des abattoirs s'est particulièrement compliqué depuis plusieurs années

(contexte réglementaire, investissements financiers nécessaires, équilibre économique difficile à atteindre,)

Des changements récents de direction, sur le 1^{er} trimestre 2024 semblent avoir **désorganisés la structure**, pour aboutir à la « crise » actuelle,

L'équipe de production a été déstabilisée par ces changements et par des démissions d'opérateurs.

Les **avertissements successifs des services officiels de contrôle** ont abouti à une mise en demeure

L'abattoir a fermé pendant plus d'un mois (du 21 juin au 1^{er} août) pour réaliser des travaux de remise à niveau demandés.

A cette occasion, **des éleveurs et des usagers ont fait part de leurs attentes et demandes de manière forte**, mettant la gouvernance et les salariés de l'équipement sous pression.

Le déroulé de la mission

La mission réalisée du 15/07 au 08/08/2024, avait pour objectifs :

- **Réaliser une photographie à l'instant t de l'abattoir du Haut Béarn :**
 - Son activité (actuelle et passée), son niveau de performance économique,
 - Ses équipes et son organisation, son pilotage et sa gouvernance
 - Son bâtiment, ses outils et équipements
 - Ses usagers (des échanges ont été réalisés avec les usagers principaux)
- **Identifier les points forts et axes d'amélioration**
- **Proposer un plan d'actions à engager** pour pérenniser l'abattoir et son fonctionnement



2

Un abattoir au cœur du territoire

Un abattoir c'est avant tout :

→ Un outil INDUSTRIEL de PRESTATIONS DE SERVICES

- Il a des coûts industriels (en particulier d'investissement et de maintenance)
- Et un modèle économique de prestation pour ses usagers
- Donc un équilibre à trouver entre une volumétrie d'activité (tonnage) et une tarification / services divers

→ Un point de passage obligé entre AMONT et AVAL des filières

- Il réalise la mise à mort d'animaux pour rendre à ses usagers une carcasse ressuée et des services annexes
- Il est souvent le point de discussions / négociation de tarifs

→ Un outil STRUCTURANT de TERRITOIRES

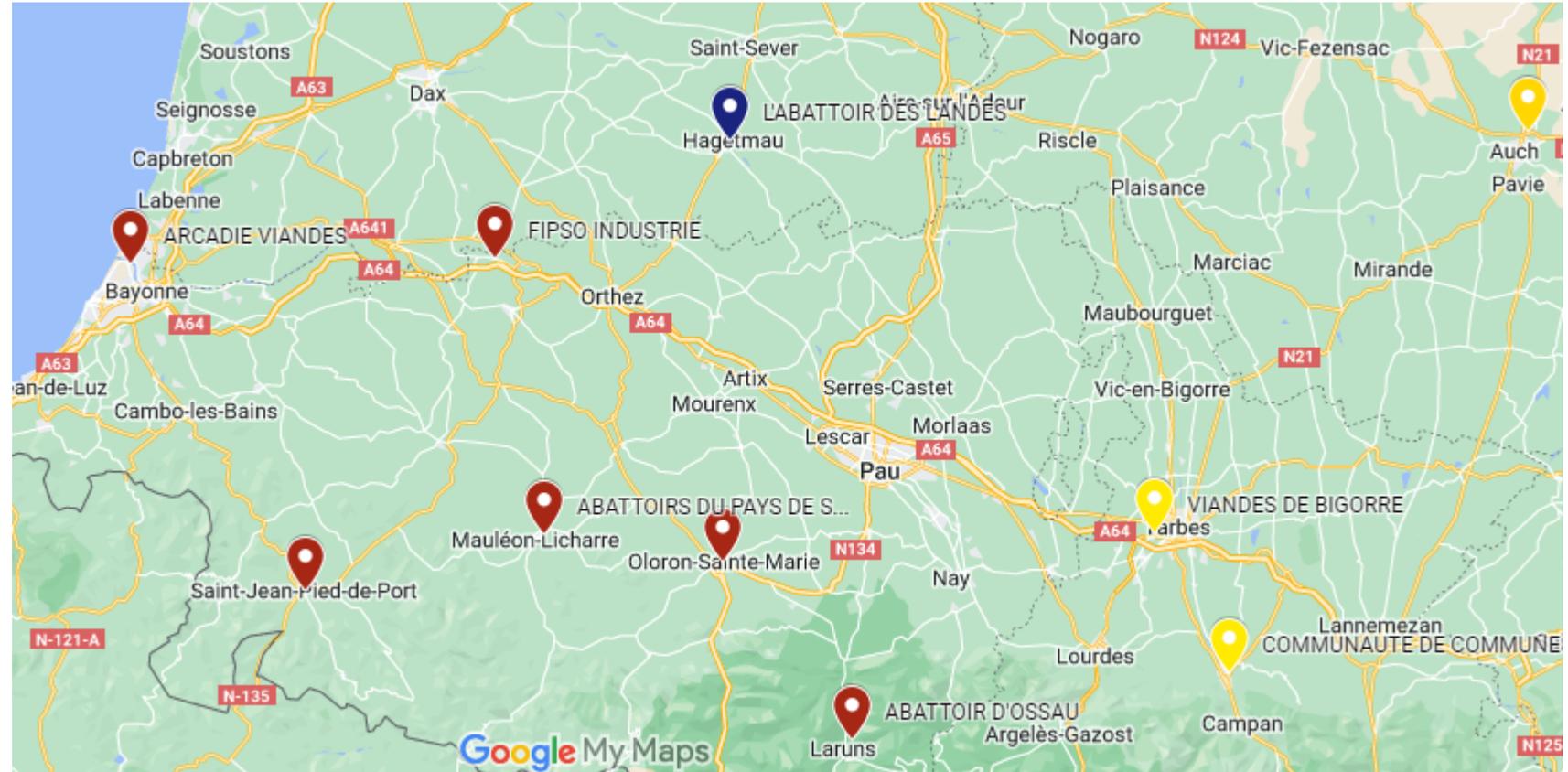
- Il est souvent installé au cœur de zones d'élevage (transport d'animaux vivants)
- Au centre d'un écosystème de professionnels de l'élevage et de la viande

13 abattoirs sur les 4 départements limitrophes

Département	Agrement	Commune
32	32.013.020	AUCH
40	40.119.005	HAGETMAU
64	64.024.005	ANGLET
64	64.305.002	LAHONTAN
64	64.354.004	LOUVIE-SOUBIRON
64	64.371.001	MAULEON-LICHARRE
64	64.422.001	OLORON-SAINTE-MARIE
64	64.485.001	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
65	65.059.001	BAGNERES-DE-BIGORRE
65	65.089.001	BETPOUEY
65	65.440.005	TARBES

Distance / Oloron	km	heure
MAULEON-LICHARRE	32	36mn
LOUVIE-SOUBIRON	35	40mn
LAHONTAN	56	1h
HAGETMAU	70	1h10
TARBES	74	1h15
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	80	1h20
BETPOUEY	92	1h55
BAGNERES-DE-BIGORRE	104	1h35
ANGLET	109	1h33
AUCH	155	2h25

Source : google maps



- 6 sur les Pyrénées Atlantiques
- 3 sur les Hautes Pyrénées
- 1 sur les Landes
- 1 dans le Gers

Des abattoirs avec des fonctionnements différents

A part Anglet et Lahontan qui sont privés, les 4 abattoirs des Pyrénées Atlantiques sont « publics » c'est-à-dire portés et/ou gérés par des collectivités.

Certains sont spécialisés, d'autres multi-espèces, certains ont des salles de découpe annexées

Des niveaux sanitaires caractérisés par la notation affichée par les services officiels de contrôles

Agrement	Raison Sociale	Commune	Categorie	Activité	Espèces	forme juridique	note
40.119.005	L'ABATTOIR DES LANDES	HAGETMAU	SH		B-P	SAS	4
64.024.005	ARCADIE VIANDES	ANGLET	CP;SH	0(CS);VI(PP);	B-C-C/O-P-S	SAS	3
64.305.002	FIPSO INDUSTRIE	LAHONTAN	CP;SH	VI(PP);V(MP)	P	SAS	4
64.354.004	ABATTOIR D'OSSAU	LOUVIE-SOUBIRON	SH		C/O	EPIC	nc
64.371.001	ABATTOIRS DU PAYS DE SOULE	MAULEON-LICHARRE	CP;SH	V(MM)	B-C-C/O-P-S	Régie	2
64.422.001	ABATTOIR DU HAUT BERN	OLORON-SAINTE-MARIE	SH		B-P	EPIC	3
64.485.001	SI AMENAGEMENT GESTION ABATTOIR SAINT JEAN PIED DE PORT	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	CP;SH		B-C-C/O-P-S	SIVU	2
65.059.001	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE BIGORRE - ABATTOIR C	BAGNERES-DE-BIGORRE	CP;SH	III(CP);III(SH)	B-C-C/O-P	ComCom	3
65.089.001	COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DU BAREGE - ABATTOIR DU	BETPOUEY	CP;SH		B-C-C/O	Commission Syn	4
65.440.005	VIANDES DE BIGORRE	TARBES	SH	III(SH)	B-P-S	SAS	4

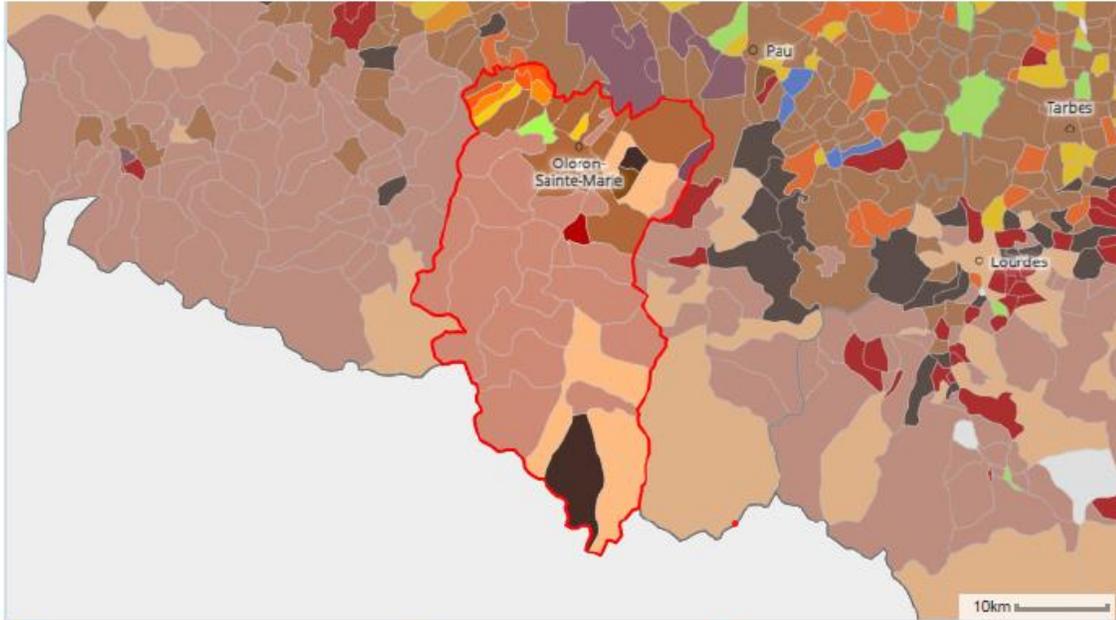


L'application AlimConfiance présente la notation des outils agréés, selon les derniers contrôles de services officiels Source : <https://www.alim-confiance.gouv.fr/>

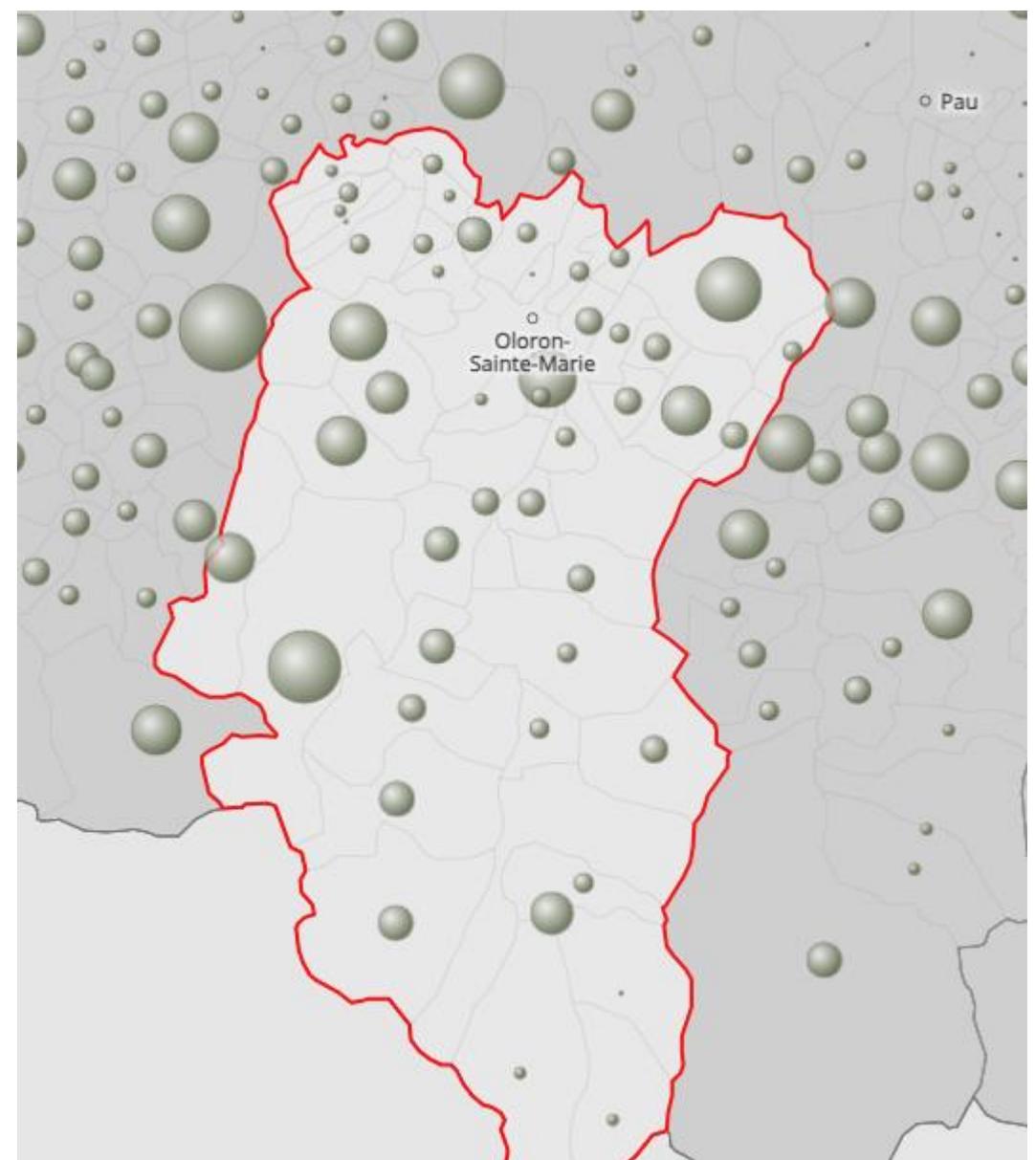
Un territoire d'élevage

Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes)

CC du Haut-Béarn



Indicateurs	CC du Haut-Béarn	Pyrénées-Atlantiques	France
Nombre d'exploitations en 2020 (exploitations)	771	9 784	416 436
PBS en 2020 (milliers d'euros standard)	46 906	752 567	65 224 552
SAU en 2020 (ha)	25 138	322 743	26 880 582



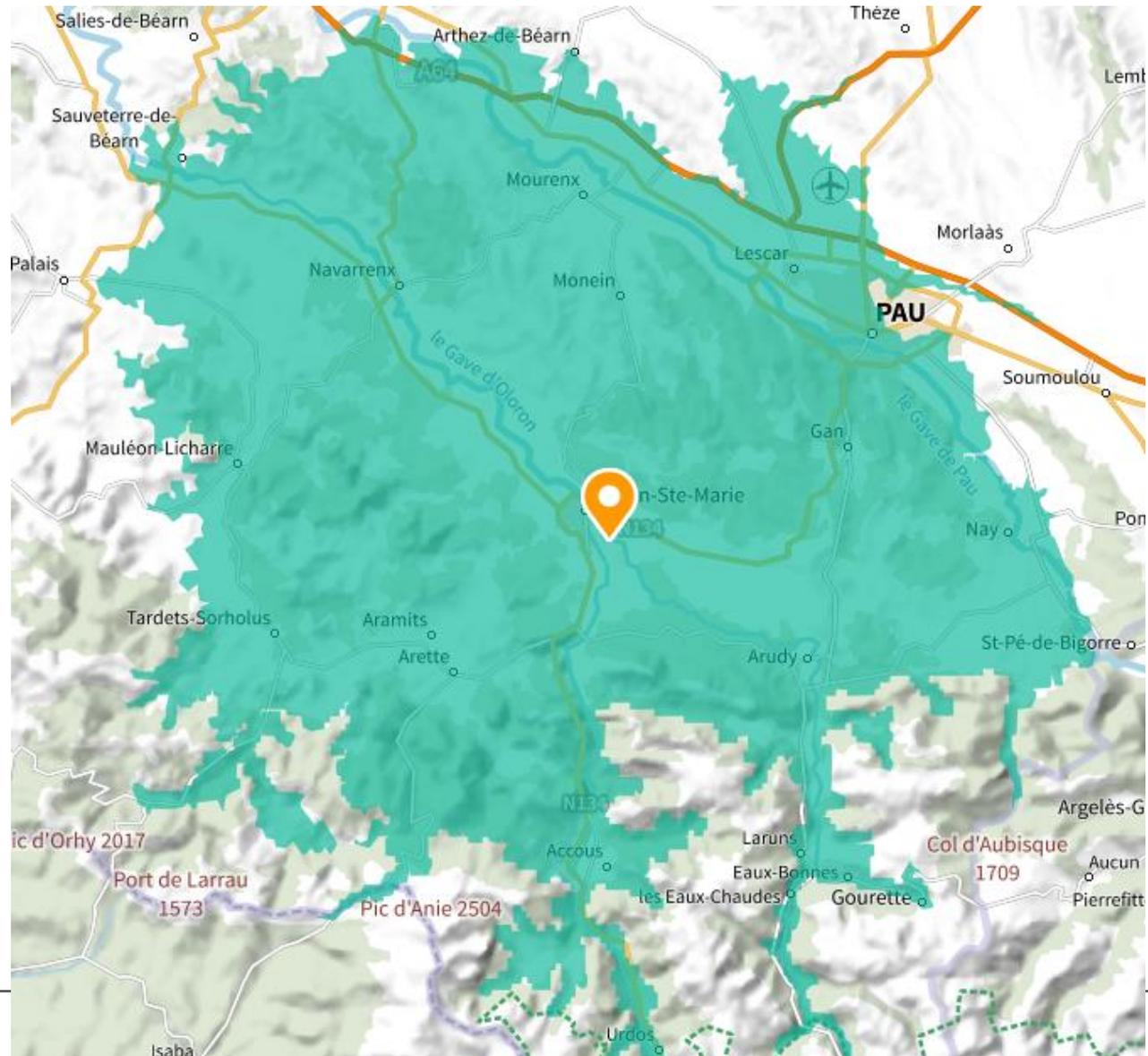
Ma sélection : **CC du Haut-Béarn** (48 communes 2020)
 1 Nombre d'UGB herbivores, 2020
Sélection : 30 968 UGB, France : 17 369 691 UGB

Un outil au service des éleveurs du territoire

Ce schéma présente la zone d'une heure en voiture autour d'Oloron

On peut considérer qu'il s'agit de la **zone d'amenée facile pour les éleveurs**

possibilité d'aller-retour en moins d' ½ journée



Un outil en amont de salles de découpe, ...



On compte 28 salles de découpe agréées dans le département 64

21 dans les Hautes-Pyrénées,
18 dans le Gers
11 dans les Landes

N° Agrément	Raison Sociale	Code Postal	Communes	Catégorie	Activités associées	Espèce
64.016.001	PIERRE OTEIZA PRODUCTION	64430	ALDUDES	CP	VIII(FFPP);VIII(PP);VI(PP)	P
64.016.004	SICA BELAUN	64430	ALDUDES	CP	VI(PP);V(MP)	B-C/O-P
64.026.001	CUMA XUHITO	64220	JAXU	CP	VI(PP);V(MP)	
64.039.001	PUYADE	64400	AREN	CP	VI(PP)	P
64.061.005	SOCIETE H. VIGNASSE ET G. DONNEY	64170	ARTIX	CP	V(MM);V(MP)	B-C/O-P
64.063.004	PYRAGENA	64410	ARZACQ ARRAZIGUET	CP	III(CP);III(SH);IV(CP);IV(GHE);VI(PP)	P
64.064.001	SARL ETABLISSEMENTS LESPOUNE FILS - BOUCH	64660	ASASP-ARROS	CP	VI(PP)	B-C/O-P
64.086.001	HARAGI LANA	64240	AYHERRE	CP		
64.094.001	MAISON MONTAUZER	64520	BARDOS	CP	VI(PP)	
64.102.002	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE RE	64100	BAYONNE	CP		B-C/O-P
64.188.001	SCA AGNEAUX DE LAIT DES PYRENEES AXURIA	64130	CHERAUTE	CP	0(CS);V(MM)	B-C/O
64.191.003	TAILLEFER JEAN	64800	COARRAZE	CP		B-C/O-P
64.191.005	SALAISONS ARTISANALES THIERRY PARDON	64800	COARRAZE	CP	VI(PP);V(MP)	P
64.229.001	ELIZALDIA - ONENA FERME ELIZALDIA	64220	GAMARTHE	CP	VI(PP)	B-C/O-P
64.233.001	EARL PORC & PINK	64330	GARLIN	CP	0(WM);VI(PP);V(MP)	B-P
64.238.012	AUX SAVEURS DE LA FERME	64530	GER	CP	VI(PP)	P
64.275.001	LANORE ERRECART	64220	ISPOURE	CP	VI(PP)	
64.309.001	ETABLISSEMENTS FAGET	64460	LAMAYOU	CP		B-C/O
64.348.009	METRO FRANCE	64140	LONS	CP	0(CS);VIII(FFPP)	
64.348.023	ETABLISSEMENTS BETBEDER	64140	LONS	CP	0(CS)	P
64.348.030	SICA PYRENEENNE BETAİL ET VIANDE	64140	LONS	CP	0(CS);VI(PP);V(MP)	B-C/O-P
64.354.001	OSSAU VIANDES	64440	LOUVIE-SOUBIRON	CP		
64.354.002	LAHOURATATE SAS	64440	LOUVIE-SOUBIRON	CP	VI(PP);V(MP)	B-C-C/O-P
64.399.101	ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMEN	64121	MONTARDON	CP	IX(PP);VIII(PP);VI(PP);V(MP);XI(PP)	B-C/O-P
64.405.030	FIPSO INDUSTRIE	64160	MORLAAS	CP	0(CS)	P
64.422.003	LES VIANDES DU HAUT BEARN	64400	OLORON-SAINTE-MARIE	CP	0(CS);VI(PP);V(MM);V(MP)	B-C/O-P
64.430.002	ETABLISSEMENT BIGNALET	64300	ORTHEZ	CP	VI(PP);V(MP)	B-C/O-P
64.445.003	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE RE	64000	PAU	CP		B-P
64.484.001	S.E.E MAYTE SAUVEUR ET FILS	64220	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	CP	VI(PP)	B-C/O-P
64.484.002	BOUCHERIE CHARCUTERIE BASQUAISE SARL - M	64220	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	CP	VI(PP)	B-P
64.493.003	PEDAVIA	64120	SAINT-PALAIS	CP	0(CS);VI(PP);V(MP)	B-C/O-P
64.493.005	INSTITUT JEAN ERRECART	64120	SAINT-PALAIS	CP	VI(PP);V(MP)	B-C/O-P
64.503.002	CONSERVERIE DU VIC-BILH - LES PRODUCTEURS	64350	SAMSONS-LION	CP	II(CP);II(SH);VIII(FFPP);VI(PP);V(MM);V(MP);XI(PP)	B-C/O-P
64.527.001	SOC D'EXPLOITATION PASCAL MASSONDE	64250	SOURAIDE	CP	VIII(FFPP);VI(PP);V(MP)	B-P
64.527.007	XOKOA	64250	SOURAIDE	CP	VI(PP)	B-P
64.545.002	BASCO	64122	URRUGNE	CP	0(CS)	B-C/O-P
64.545.008	FRED - MAISON MONTAMAT	64122	URRUGNE	CP	VI(PP)	P
64.546.002	FERME LES ACACIAS	64240	URT	CP	VI(PP)	P



3

Analyse technique

Un outil contraint par sa localisation

- Un outil en ville et en bordure de route
- Pas de possibilité d'extension
- Un bâti ancien
- Un espace partagé avec un usager



Des circuits contraints, complexes



→ Des « chaînes d'abattages », des croisements, pas de « lignes », de nombreuses manipulations et reprises

Des personnels et une équipe déstabilisée

Des **mouvements importants de personnel depuis quelques mois** ont déstabilisés les salariés, Des tensions existantes, certainement anciennes, se sont cristallisées au cours de ces périodes de difficulté

L' **équipe actuelle, remaniée, avec des « anciens » et des nouveaux entrants**, montre une volonté de bien faire et participer au redressement de l'équipement, elle manque toutefois de **méthode et d'encadrement**.

Toutefois pour consolider ces efforts il convient de :

- Redéfinir l'**organigramme** de l'abattoir,
- Formaliser l'**organisation** et les périmètres d'actions de chacun
- Réaliser les **missions** non couvertes à ce jour
- Mettre en place les **fiches de postes**
- Former et accompagner les opérateurs dans leur montée en compétences

→ La stabilité et la compétence d'une équipe est la condition principale pour le bon fonctionnement d'un abattoir

Un niveau qualitatif à retrouver rapidement

Depuis la fin d'année 2023, diverses non-conformités (récurrentes) ont été relevées lors d'inspections et ont abouties à :

- La dégradation en B2 de la catégorisation fiscale de l'abattoir (janvier 2024)
- Un avertissement (en février 2024)
- Puis une mise en demeure (en juin 2024)

Ces remarques portaient principalement sur

- Le **niveau de nettoyage des locaux** et équipements (présence de salissures et/ou moisissures, de condensations...)
- L'entretien **des surfaces et des locaux** (dégradations localisées de sols, murs ou plafonds, points de rouille, fuites ou raccords ...)
- La **maintenance de certains équipements** d'hygiène (lave-mains, stérilisateurs à couteaux, station de lavage des bétailières...)

Après un arrêt de production pour réaliser des travaux de mise à niveaux, il convient de **poursuivre** les efforts, par exemple :

- La nécessité de **remettre en place une fonction qualité et des contrôles internes** (et leur suivi)
- L'importance de la **rigueur dans le nettoyage et la désinfection, et le respect des bonnes pratiques d'hygiène**
- La **poursuite** du petit entretien, de la **maintenance** préventive et curative et des **investissements** réguliers
- L'organisation interne et la **planification des abattages** et l'actualisation du **protocole cadre**

→ **Retrouver les éléments de maîtrise de la production**

Une maintenance et des investissements à poursuivre

Des bâtiments anciens, des circuits contraints,

- Une bouverie / porcherie suffisantes, avec quelques ajustements à réaliser,
- Des locaux annexes vieillissants (ex locaux cuirs, station de lavage, centrale de prétraitement...)

Une chaîne porcin compacte mais vieillissante

Une chaîne bovine compacte plus récente (à entretenir...)

Des **capacités en froid récentes** (en particulier le ressuage)

Des circuits compliqués, un raillage haut, des couloirs ...

Il faut donc :

- Budgéter et **suivre le petit entretien**, la **maintenance préventive** (et curative)
- Planifier en coordination avec les services officiels de contrôle **un plan prévisionnel d'investissement**

→ Un abattoir est un équipement industriel, qui nécessite un niveau de maintenance et d'investissement réguliers



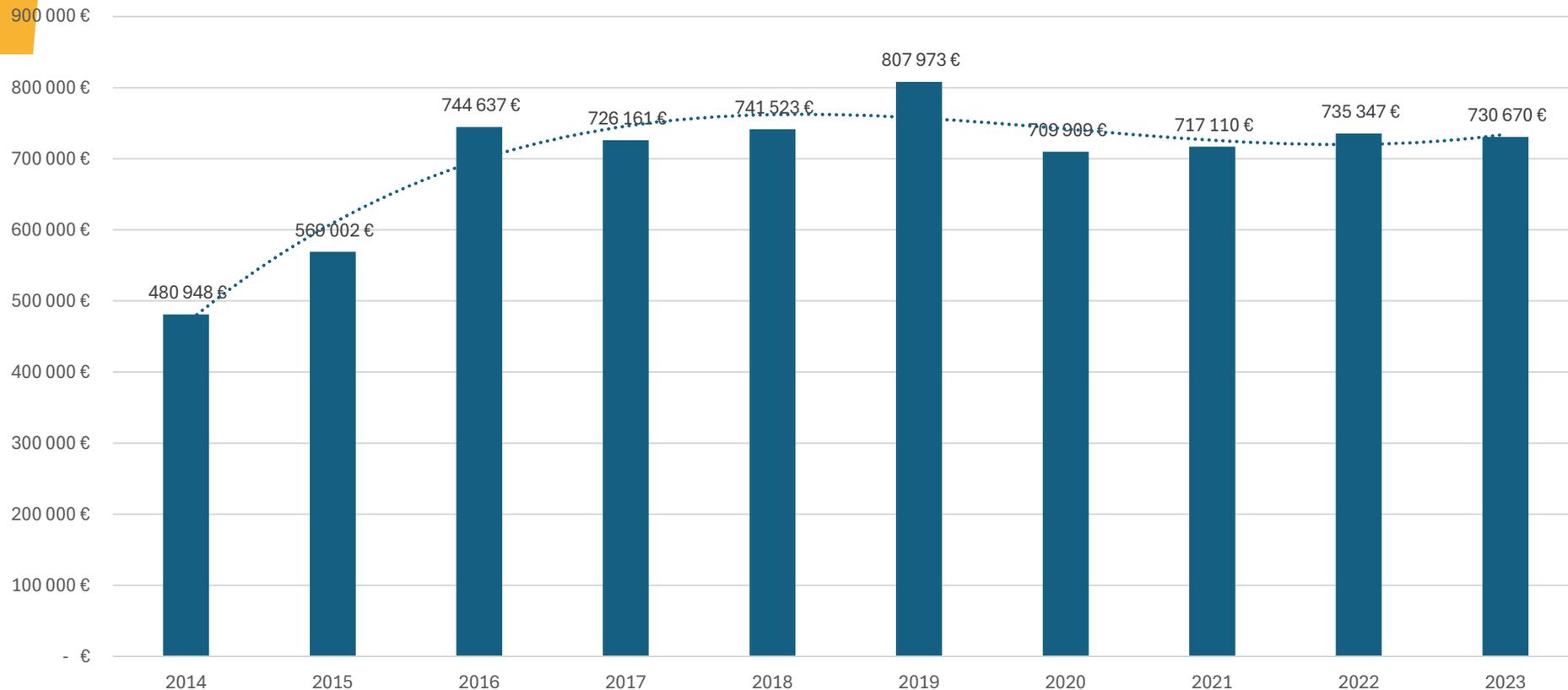
4

Données d'activité

Une facturation qui plafonne après la période « covid »

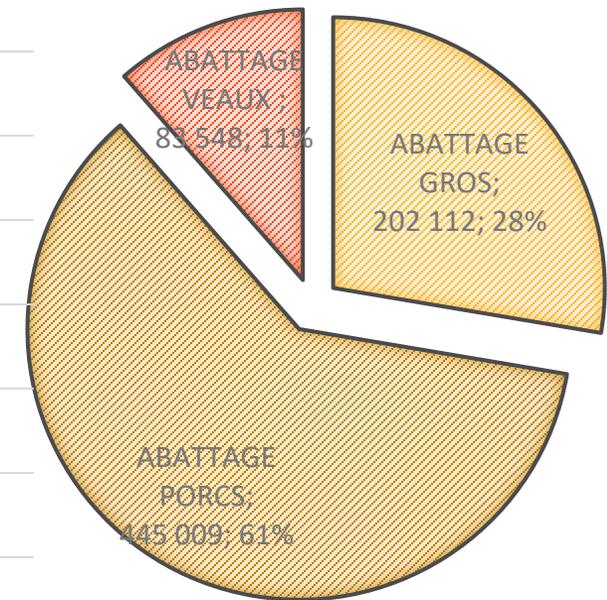
(Redevance / prestation d'abattage Porcs, Gros Bovins et Veaux)

Total prestations d'abattage (€HT)



2023

- ABATTAGE GROS
- ABATTAGE PORCS
- ABATTAGE VEAUX



Une activité concentrée sur quelques usagers importants (€)

En 2023, 33 usagers identifiés pour 2 809 tonnes abattues

(les « particuliers » sont globalisés sous AF)

Données 2023

Usager	Somme de montant TTC	Quote part
Usager 1	372 038,63	39,44%
Usager 2	153 166,48	16,24%
Usager 3	90 346,91	9,58%
ABATTAGE FAMILIAL	82 795,84	8,78%
Usager 5	53 816,43	5,71%
Usager 6	46 104,27	4,89%
Usager 7	43 544,46	4,62%

Les 3 premiers représentent plus de 65% du CA

« L'abattage familial » représente 9%

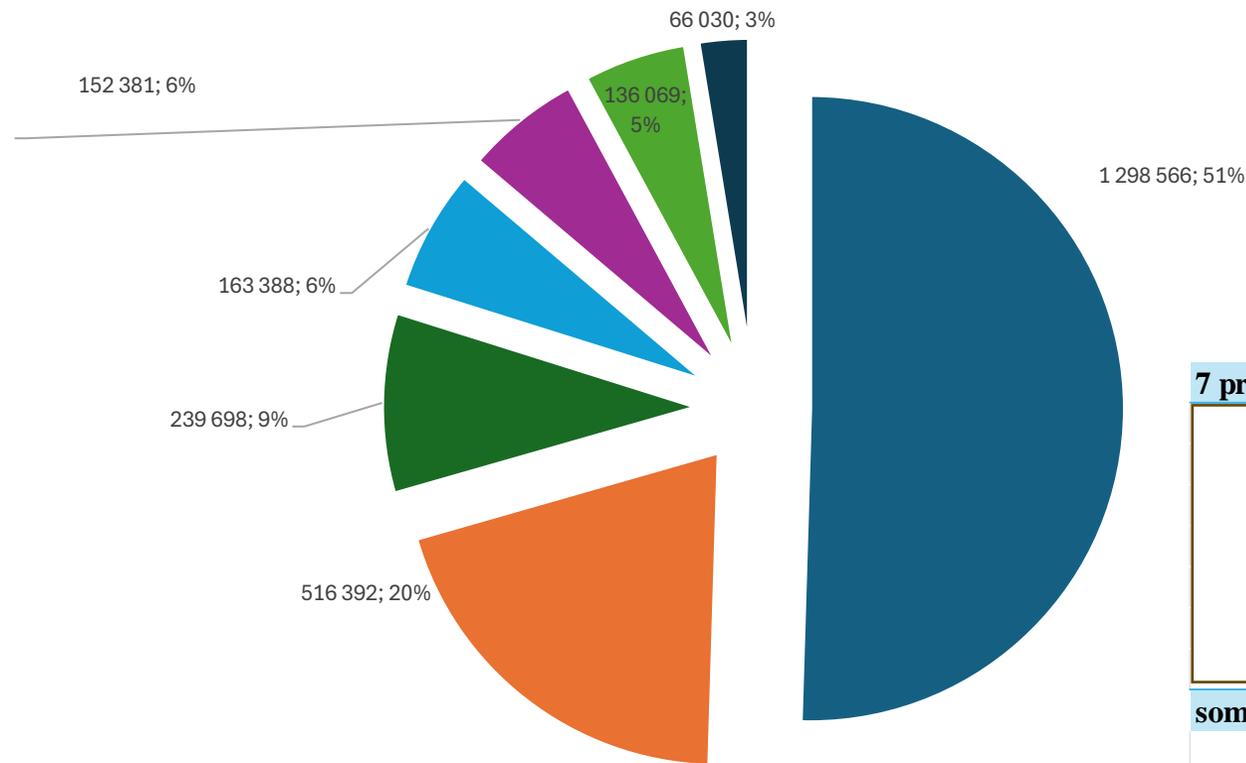
(NB certains usagers, éleveurs réguliers sont dans cette « catégorie »)

Les 7 premiers acteurs représentent 90% du CA de l'abattoir

Ensuite: une vingtaine d'acteurs plus modestes (exploitations, boucheries) qui représentent moins de 2% du CA chacun

Une activité concentrée sur quelques usagers importants (kg)

En 2023, les 7 premiers usagers représentent plus de 92% du volume abattu

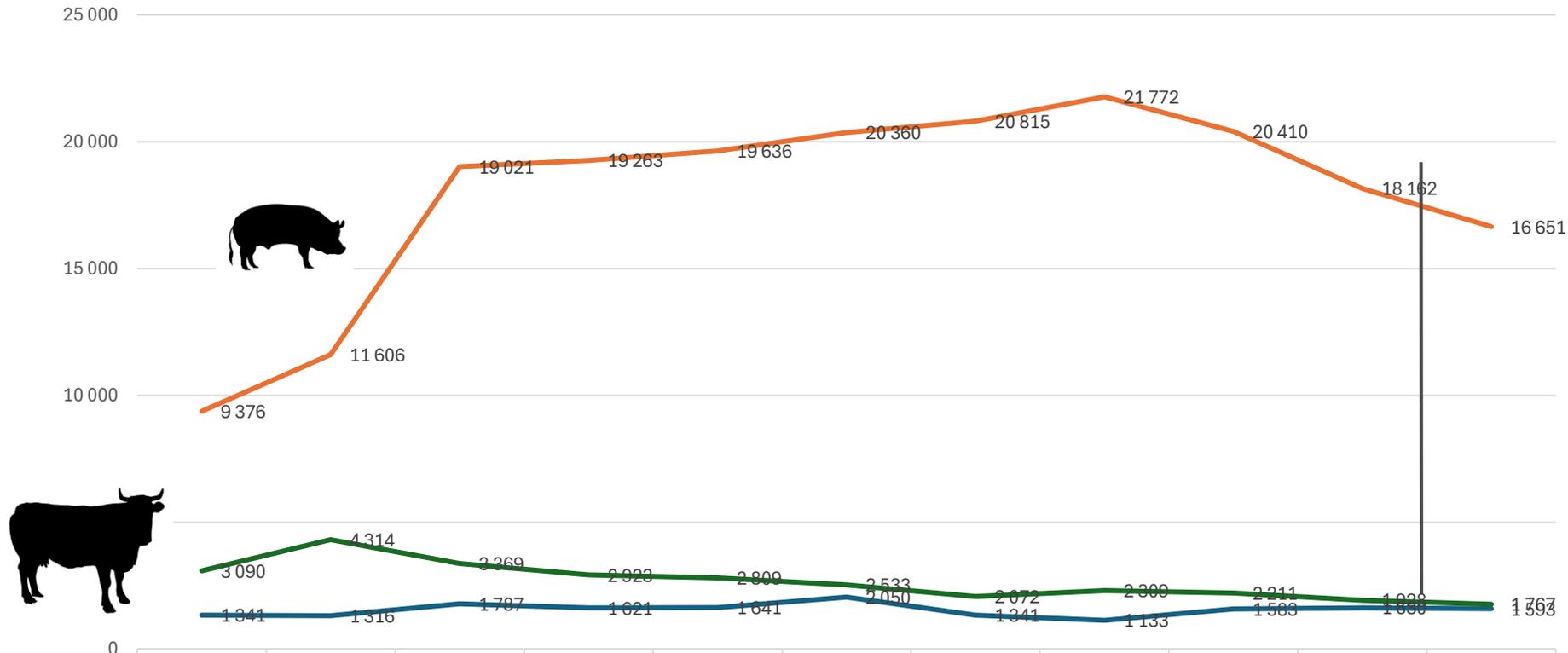


7 principaux usagers	Poids fiscal kg	
	1 298 566	46%
	516 392	18%
	239 698	9%
	163 388	6%
	152 381	5%
	136 069	5%
	66 030	2%
somme 2023	2 572 524	92%
Autres usagers	236 917	8%
Total abattu en 2023	2 809 441	100%

Volumes abattus en 2023 par les 7 principaux usagers

Un nombre d'animaux abattus en recul (depuis 2021) en particulier sur le porc (après une hausse depuis 2015)

Abattage annuel (en nombre de têtes)



Estimation 2024
sur la base de 11/12^{ème}
de 2023

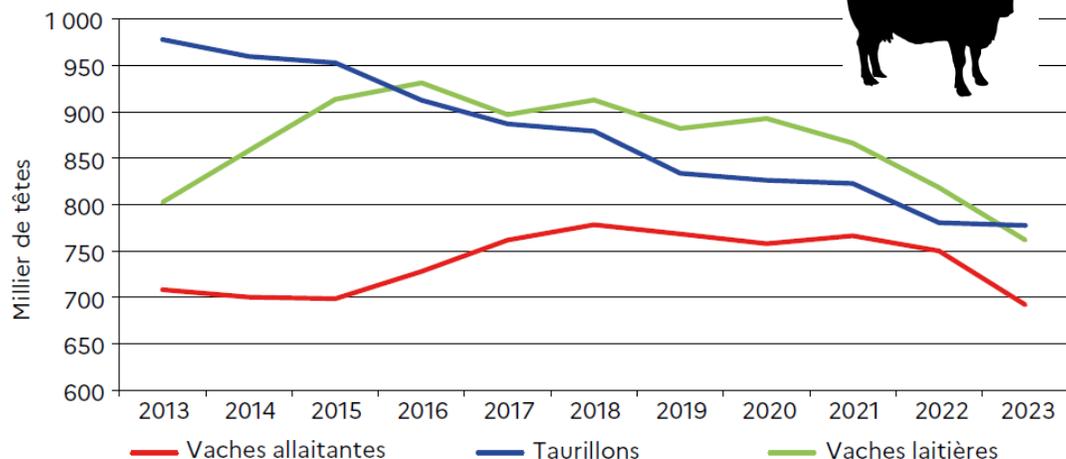
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BOV	1 341	1 316	1 787	1 621	1 641	2 050	1 341	1 133	1 583	1 630	1 593
PORCS	9 376	11 606	19 021	19 263	19 636	20 360	20 815	21 772	20 410	18 162	16 651
VEAUX	3 090	4 314	3 369	2 923	2 809	2 533	2 072	2 309	2 211	1 928	1 767

30/06/2024

BOV 760
PORCS 7 911
VEAUX 866

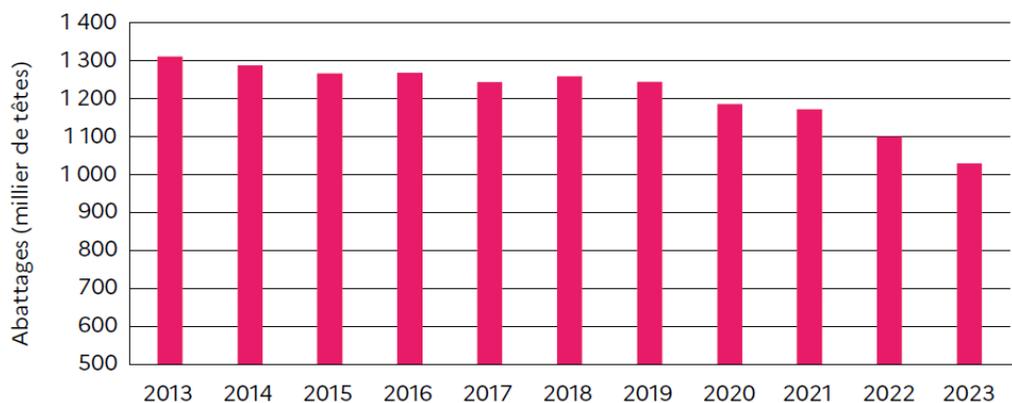
Une tendance nationale fortement à la baisse pour les bovins, moins marquée au niveau local ?

Les abattages de vaches diminuent de 7,3 % en 2023



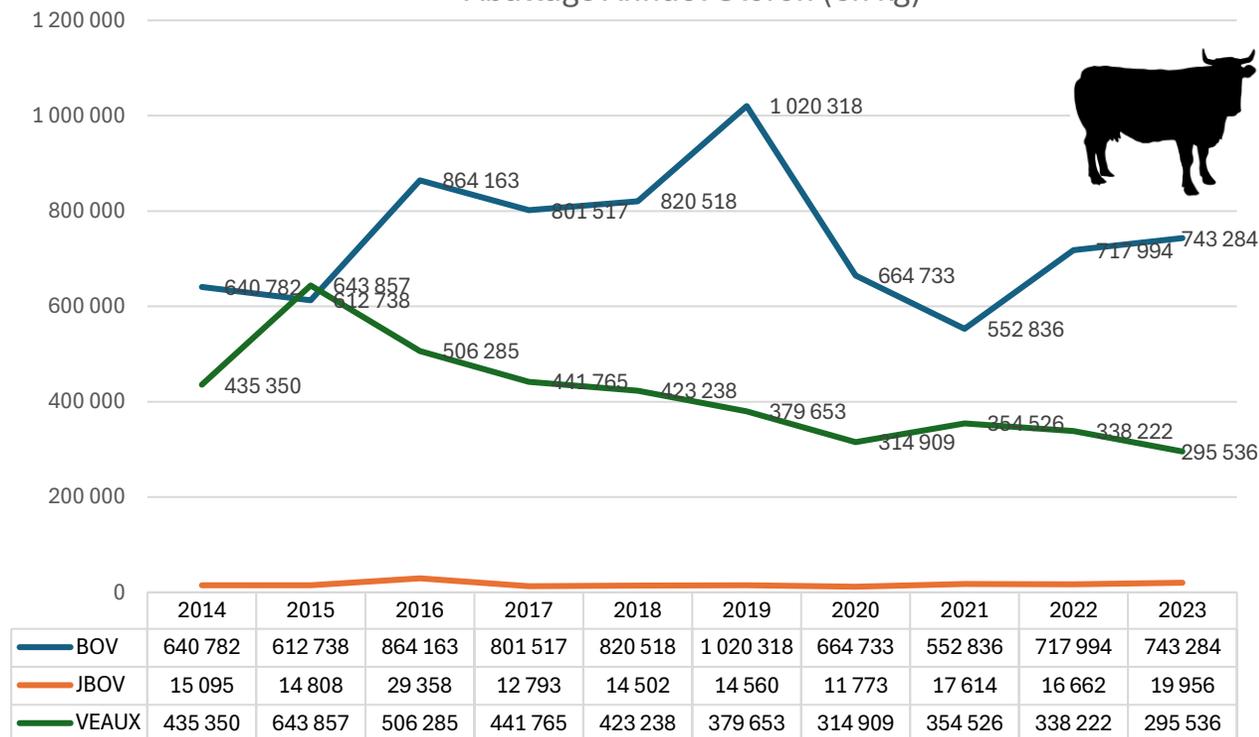
Source : BDNI - Traitement SSP

Les abattages de veaux diminuent de 6,3 % en 2023



Source : Agreste

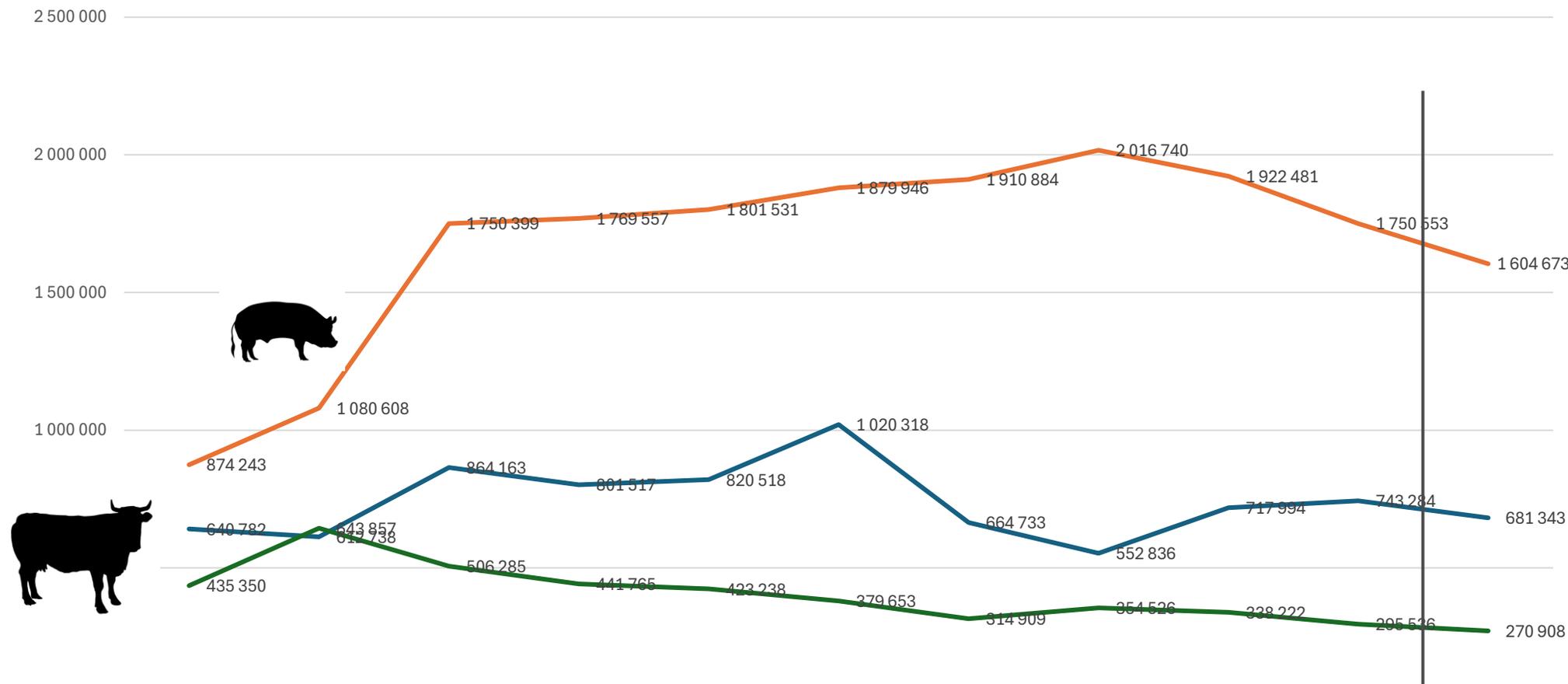
Abattage Annuel Oloron (en kg)



Source : AGRESTE – Synthèse conjoncturelle Juillet 2024 – n°428

Des volumes abattus (kg) en recul depuis 2021

Abattage Annuel (en kg)



*Estimation 2024
sur la base de
11/12^{ème} de 2023*

Evolution des volumes : des variations selon les usagers

Somme de poids fiscal usagers	annees				
	2019	2020	2021	2022	2023
	1 172 232	1 194 494	1 316 221	1 243 323	1 298 566
PORC	1 172 200	1 194 494	1 316 221	1 243 323	1 298 454
PORCELET	32				112

L'utilisateur principal en porc se maintient

Somme de poids fiscal usagers	annees				
	2019	2020	2021	2022	2023
	829 819	794 941	825 430	760 281	516 392
PORC	543 005	540 306	525 652	496 270	270 909
BOVINS	169 067	152 420	181 612	155 158	142 697
VEAU	111 051	94 352	110 296	100 006	95 791
JEUNE BOVIN	6 695	7 863	7 869	8 847	6 996

Le second usager subit une baisse plus marquée sur l'ensemble des catégories

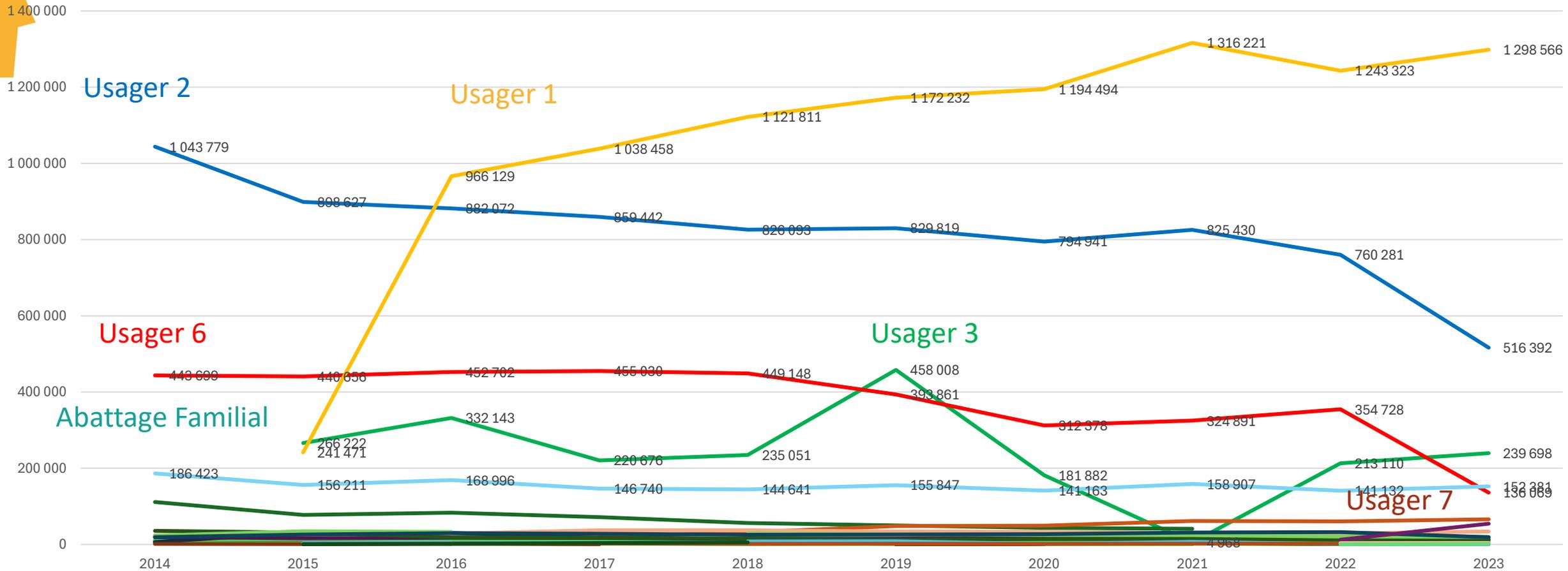
Somme de poids fiscal usagers	annees				
	2019	2020	2021	2022	2023
ABATTAGE FAMILIAL	155 847	141 163	158 907	141 132	152 381
PORC	90 925	89 774	90 628	84 075	97 028
VEAU	31 849	29 339	34 015	27 188	24 113
BOVINS	28 506	20 522	30 306	27 530	28 753
JEUNE BOVIN	4 116	1 238	3 958	2 339	2 487
EQUIDES	247	291			
GIBIERS	204				

Les volumes abattus par les particuliers restent stables

A noter = certains éleveurs réguliers sont parfois regroupés dans cette catégorie

Des dynamiques différentes pour les usagers principaux

Evolution des tonnages chez les principaux usagers



Tendances des autres usagers principaux

Somme de poids fiscal usagers	annees				
	2019	2020	2021	2022	2023
	458 008	181 882	4 968	213 110	239 698
BOVINS	454 120	179 808	3 308	204 454	228 062
VEAU	3 336	2 074	1 660	8 391	7 353
JEUNE BOVIN	552			265	4 283

Acteur irrégulier sur les volumes abattus:
 3ème en volume en 2019
 Inexistant en 2021
 3ème avec volumes/2 en 2023

Somme de poids fiscal usagers	annees				
	2019	2020	2021	2022	2023
	393 861	312 378	324 891	354 728	136 069
BOVINS	227 159	185 225	188 312	214 019	82 557
VEAU	165 666	126 659	135 645	139 990	53 512
JEUNE BOVIN	616	494	935	719	
PORC	420				
					163 388
BOVINS					100 205
VEAU					62 643
JEUNE BOVIN					539

Volumes compensés mais légère baisse

Somme de poids fiscal usagers	annees				
	2019	2020	2021	2022	2023
	48 538	49 277	61 710	60 311	66 030
BOVINS	44 250	46 109	54 312	52 293	56 930
VEAU	3 188	3 050	6 377	8 018	9 100
PORC	1 100	118	1 022		

Acteur Stable



5

Analyse économique

Sur 10 ans, tonnages et résultats ne sont pas corrélés

Volumes, CA et résultat



CA Résultat Volumes (t) % Résultat sur CA

→ Le volume abattu n'est pas (n'est plus ?) le principal paramètre de l'équilibre économique

Des résultats d'exploitation faibles sur les 4 derniers exercices (voire négatif en 2020)

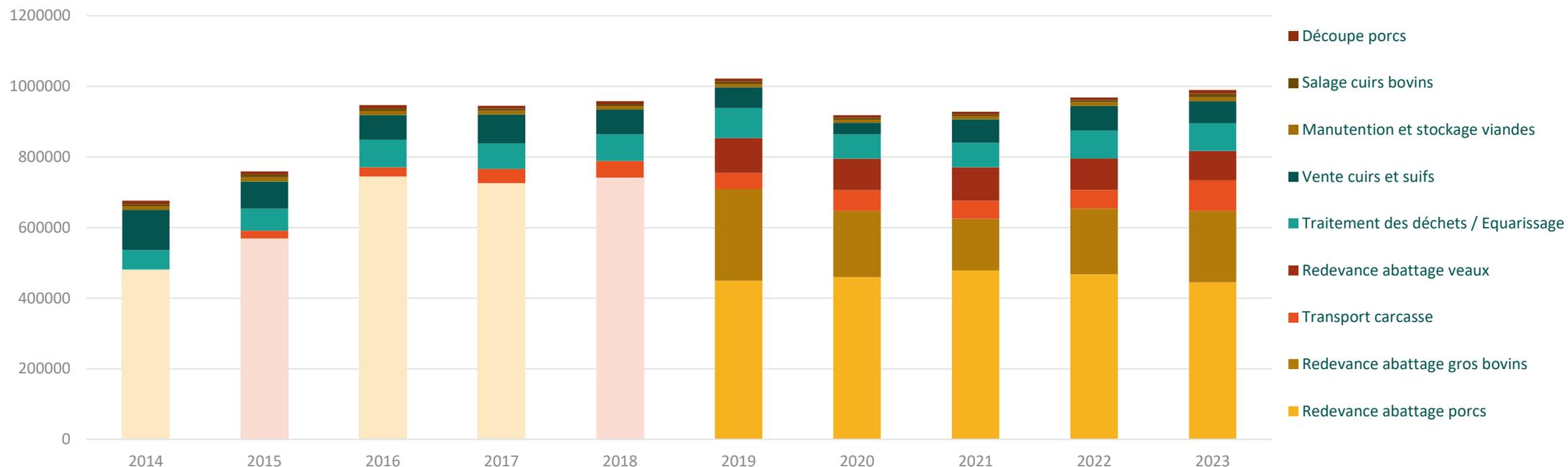
Comptes d'exploitation



→ Des charges qui progressent plus vite que les produits

Des produits qui progressent peu depuis 2015

Produits d'exploitation (€ HT)



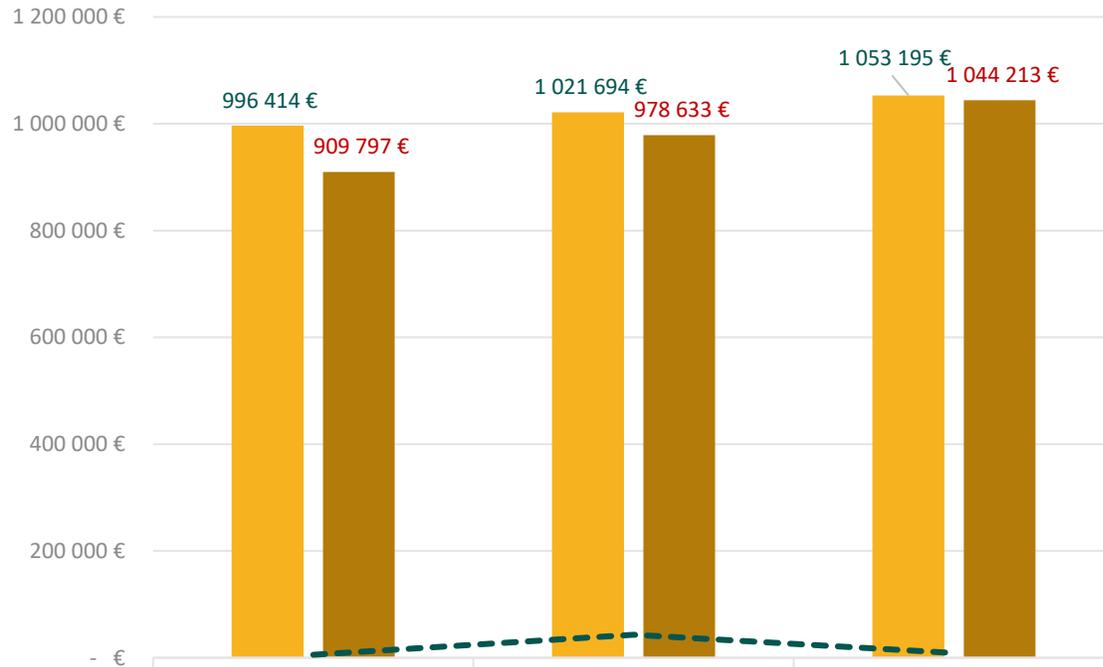
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance abattage porcs						449 372 €	459 956 €	478 664 €	467 809 €	445 009 €
Redevance abattage gros bovins	480 948 €	569 002 €	744 637 €	726 161 €	741 523 €	259 815 €	187 082 €	146 020 €	186 187 €	202 112 €
Transport carcasse		22 275 €	25 974 €	40 089 €	47 155 €	45 428 €	58 709 €	51 600 €	52 774 €	86 583 €
Redevance abattage veaux						98 787 €	89 812 €	94 256 €	89 519 €	83 548 €
Traitement des déchets / Equarissage	55 501 €	62 317 €	78 383 €	72 504 €	75 342 €	85 115 €	68 314 €	69 690 €	78 873 €	78 624 €
Vente cuirs et suifs	113 635 €	76 972 €	70 340 €	81 965 €	69 708 €	58 921 €	33 321 €	66 773 €	69 448 €	62 100 €
Manutention et stockage viandes	10 443 €	11 403 €	10 929 €	10 183 €	9 836 €	9 384 €	8 258 €	9 008 €	10 870 €	11 031 €
Salage cuirs bovins	5 914 €	7 921 €	7 639 €	6 509 €	6 588 €	7 220 €	4 931 €	4 510 €	5 934 €	10 452 €
Découpe porcs	9 534 €	9 120 €	8 912 €	7 822 €	7 571 €	8 124 €	8 115 €	7 795 €	6 767 €	10 290 €

Des variations importantes sur les postes de produits de 2021 à 2023

Produits d'Exploitation	2021	2022	2023	% Aug, s/3 ans
Redevance abattage porcs	478 664 €	467 809 €	445 009 €	-8%
Redevance abattage gros bovins	146 020 €	186 187 €	202 112 €	28%
Transport carcasse	51 600 €	52 774 €	86 583 €	40%
Redevance abattage veaux	94 256 €	89 519 €	83 548 €	-13%
Traitement des déchets / Equarissage	69 690 €	78 873 €	78 624 €	11%
Vente cuirs et suifs	66 773 €	69 448 €	62 100 €	-8%
Manut, Stockage viandes	9 008 €	10 870 €	11 031 €	18%
Salage cuirs bovins	4 510 €	5 934 €	10 452 €	57%
Découpe porcs	7 795 €	6 767 €	10 290 €	24%
Mise à dispos personnel	17 557 €	6 220 €	7 079 €	-148%
Locations diverses	3 933 €	3 933 €	3 933 €	0%
Recettes pesées animaux vivants	553 €	627 €	730 €	24%
Rbst de frais	898 €	833 €	519 €	-73%
Ctrl couleur vo abattage	439 €	420 €	366 €	-20%
Cotisation Interpro abatteur		418 €	376 €	100%
Test ESB			83 €	100%
Classification et marquage	10 182 €	9 593 €	8 559 €	-19%
Cotisation Interporc	4 900 €	4 820 €	4 385 €	-12%
Contrib sanitaire occitanie		244 €	391 €	100%
Total des produits d'exploitation	966 779	995 288	1 016 171	5%

Une dégradation des résultats marquée sur les 3 derniers exercices

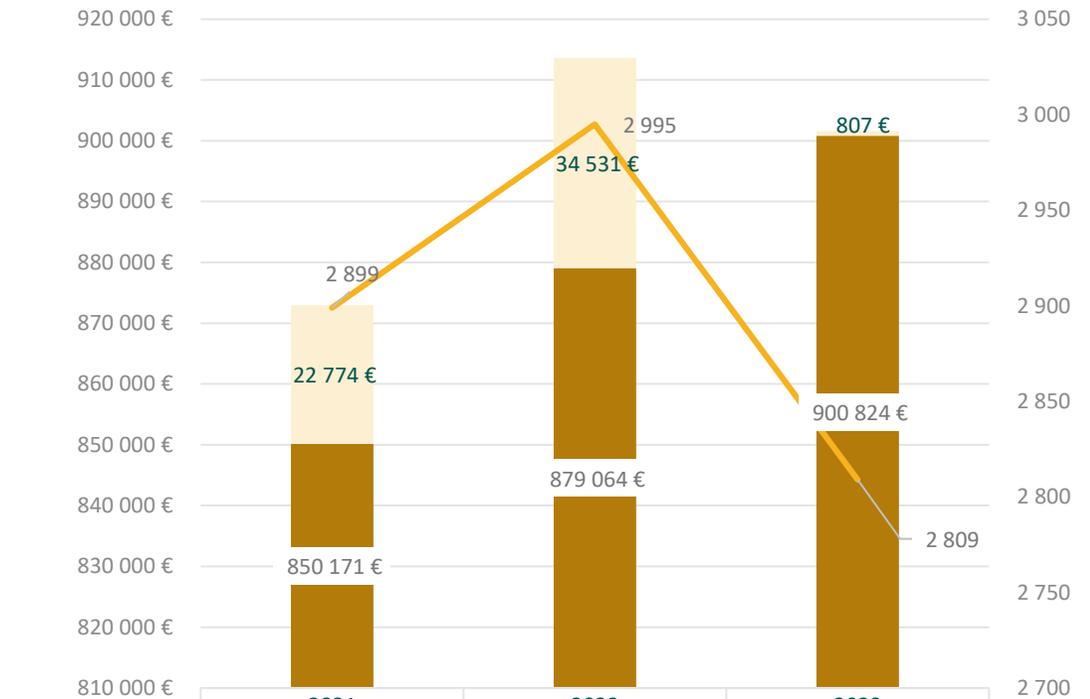
Comptes d'exploitation



Produits d'exploitation	996 414 €	1 021 694 €	1 053 195 €
Charges d'exploitation	909 797 €	978 633 €	1 044 213 €
Résultat d'exploitation	5 617 €	43 061 €	8 982 €

Produits d'exploitation Charges d'exploitation Résultat d'exploitation

Volumes, CA et résultat



Résultat	22 774 €	34 531 €	807 €
CA	850 171 €	879 064 €	900 824 €
Volumes (t)	2 899	2 995	2 809

CA Résultat Volumes (t)

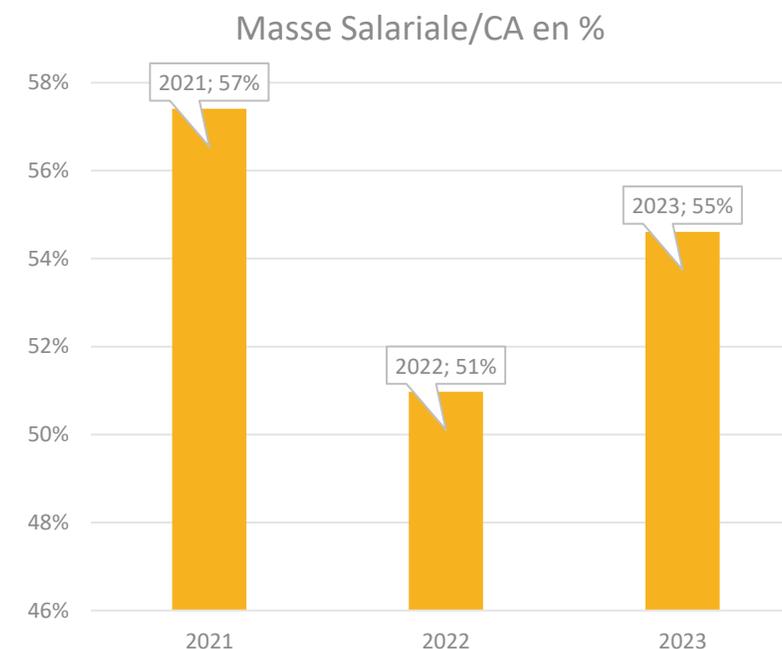
Des variations sur les principaux postes de charges de 2021 à 2023

Charges d'Exploitation	2021	2022	2023	% Aug, s/3 ans
Salaires bruts et charges de personnel	482 411	436 177	429 375	-12%
Energie (Eau, Electricité, Gaz)	131 176	132 782	147 959	11%
Divers (traitement des déchets et autres)	95 212	101 632	115 315	17%
Entretien et réparation, maintenance	54 509	63 870	65 089	16%
Personnel intérimaire	10 196	8 003	51 089	80%
Fournitures de magasin, bureau, autres	21 299	28 445	32 199	34%
Achats de marchandises	15 931	18 495	17 355	8%
Combustibles carburants	17 439	20 139	16 545	-5%
Concours divers (cotisations)	15 938	17 997	15 051	-6%
Assurances Multirisques	12 520	13 271	14 572	14%
Honoraires et divers rémunération	11 933	7 191	10 784	-11%
Crédit bail Mercedes	12 024	12 024	9 018	-33%
Transport sur ventes	4 719	5 680	6 460	27%
Indem comptable et régiss	4 920	4 920	5 240	6%
Autres personnels extérieurs	8 115	5 197	4 735	-71%
Autres assurances	3 737	3 828	4 036	7%
Locations mobilières	3 929	3 275	2 535	-55%
Téléphone, Poste	2 277	2 642	2 214	-3%
Voyages et déplacement	32	260	521	94%
	908 317	885 828	950 093	4%

Focus sur le poste main d'œuvre

Une charge qui revient au niveau de 2021 en 2023, mais avec un CA plus élevé -> impact sur le ratio

	2021	2022	2023
Chiffre d'Affaires	850 171	879 064	900 824
Salaires+Charges sociales	482 411	436 177	429 375
Intérimaire	10 196	8 003	51 089
Autres personnels ext	8 115	5 197	13 331
Indemnités agent comptable	4 920	4 920	5 240
Refacturation personnel	- 17 557	- 6 220	- 7 079
Masse Salariale/CA	488 085	448 077	491 956
	2021	2022	2023
Masse Salariale/CA en %	57%	51%	55%



→ Un travail à mener sur la constitution et la stabilité de l'équipe (pour limiter le recours à l'externalisation)

Une facturation du poste transport qui augmente

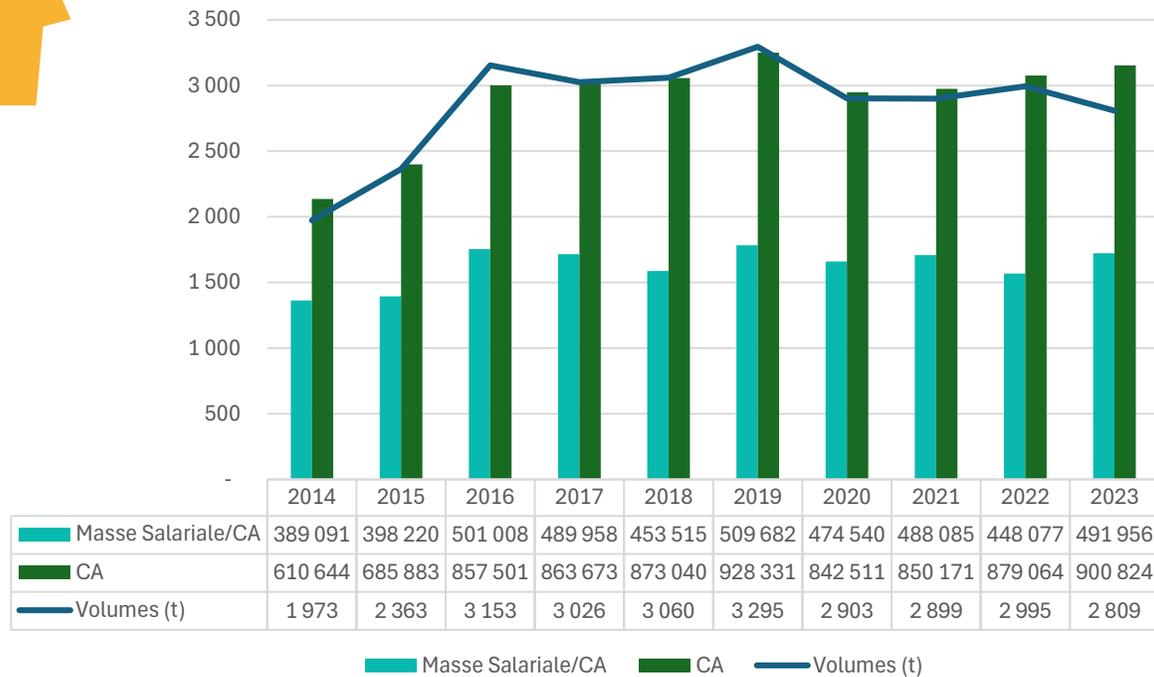


La charge de transport couverte depuis 2023

€ HT		2021	2022	2023
CA TRANSPORT		51 600 €	52 774 €	86 583 €
CHARGES		2021	2022	2023
CB Mercedes		12 024 €	12 024 €	9 018 €
Carburant		17 439 €	20 139 €	16 545 €
Main d'œuvre		36 000 €	36 000 €	36 000 €
Transport sur ventes		4 169 €	5 680 €	6 460 €
Entretien				
Autoroutes		- €	120 €	521 €
Assurances		1 784 €	1 815 €	1 866 €
Total des charges		71 416 €	75 778 €	70 410 €
Coût transport/heure	1607	44	47	44
différence		- 19 816 €	- 23 004 €	16 173 €

Main d'œuvre et activité

Chiffre d'affaires, tonnage et masse salariale



Ratio MO (à la tonne et au % du CA)



→ C'est le poste de dépenses le plus important, mais c'est aussi et surtout celui qui est indispensable au bon fonctionnement et à la qualité des prestations rendues



6

Projections

Un volume d'activité en dessous du seuil de rentabilité et donc une Capacité d'Auto-Financement insuffisante

	2021	2022	2023
Résultat de l'exercice	22 774	34 521	807
Dotations aux amortissements	74 653	89 926	90 548
Capacité d'autofinancement	97 427	124 447	91 355
Remboursement des Emprunts	105 919	74 085	64 229
Reprise et Subvention	28 231	28 231	34 426
Autofinancement net	- 36 723	22 131	- 7 300

En 2023, la CAF n'a pas permis pas de faire face au remboursement du capital des emprunts, la trésorerie se tend

SEUIL DE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

Ventes + Prod. de l'exercice	974 571
Achats consommés	66 099
Autres charges variables	0
Marge sur coût variable	908 472
Taux de marge (%)	93,22%
Coûts fixes	1 030 762
Seuil de rentabilité	1 105 731
Ecart du seuil	-131 160
Point mort (jours)	408

Chiffre d'Affaires Compte Administratif 2023

Sur la base des éléments des comptes administratifs 2023, le seuil de rentabilité est estimé à 1 105 731 €

Projection 2024 : exercice compliqué par le mois de fermeture

	Rappel 2023	Projection 2024	%
Prestations vendues	900 824	806 866	-10%
Autres produits	152 371	145 913	-4%
Produits	1 053 195	952 779	-10%
Charges externes et services ext	536 195	515 085	-4%
Impôts et taxes	3 990	4 114	3%
Charges de Personnel	429 375	429 375	0%
Dotations aux amortissements	74 653	95 100	27%
Résultat d'Exploitation	8 982	-90 895	

Le résultat sera impacté par le mois de fermeture (pour mémoire **moyenne mensuelle des produits 2023 = 88 k€ environ**)

Le seuil de rentabilité à atteindre, avec des charges d'exploitation qui restent stables, est compris entre 1 100 000 à 1 105 700 €.

Projection de trésorerie prévisionnelle 2024

Solde banque au 30/06/2024	97 946
Recettes encaissables HT(établi suivant ca de 2023 hors 12,2023)	164 000
Dû clients HT	110 000
Dépenses prévisionnelles du 01.07.2024 au 31.12.2024	
Dû fournisseurs HT	120 000
Charges fixes HT	62 320
Salaires et charges sociales	215 000
Remboursement emprunt 2024	93 316
Solde prévisionnel au 31/12/2024	- 118 690

Toutes nouvelles dépenses non prévues à ce jour (par exemple des recrutements) viendront impacter le solde prévisionnel. De même pour les recettes encaissables qui ne seraient pas au niveau prévu.

→ **L'abattoir va devoir anticiper un besoin de trésorerie à la fin de l'exercice à hauteur de 120 000 € environ, pour compenser le résultat d'exercice négatif**

Prise en compte du remboursement de l'appui apporté

Détail des avances de trésorerie

sept-22 50 000 € Avance trésorerie



avr-24 120 000 € Subvention équipement
dont 35 000 € en investissement

soit 85 000 € transformé en avance de trésorerie



A voter 120 000 € pour compenser le résultat 2024



Soit un total de 255 000 € A rembourser sur 10 ans

+25 500 € d'annuités à compter de 2026

→ Les avances de trésorerie apportées par la CCHB, seront à intégrer dans les prévisionnels (et les tarifs) à compter du 1^{er} janvier 2026



7

Analyse de la tarification

Structuration des tarifs de l'abattoir

La tarification des services de l'abattoir se décompose autour des lignes suivantes avec des montants différents selon les espèces concernées (bovins/porcins) et les catégories d'animaux concernés (type et poids) :

Les prestations communes à tous les usagers :

REDEVANCE ABATTAGE
REDEVANCE EQUARRISSAGE

Les services complémentaires proposés à certains usagers :

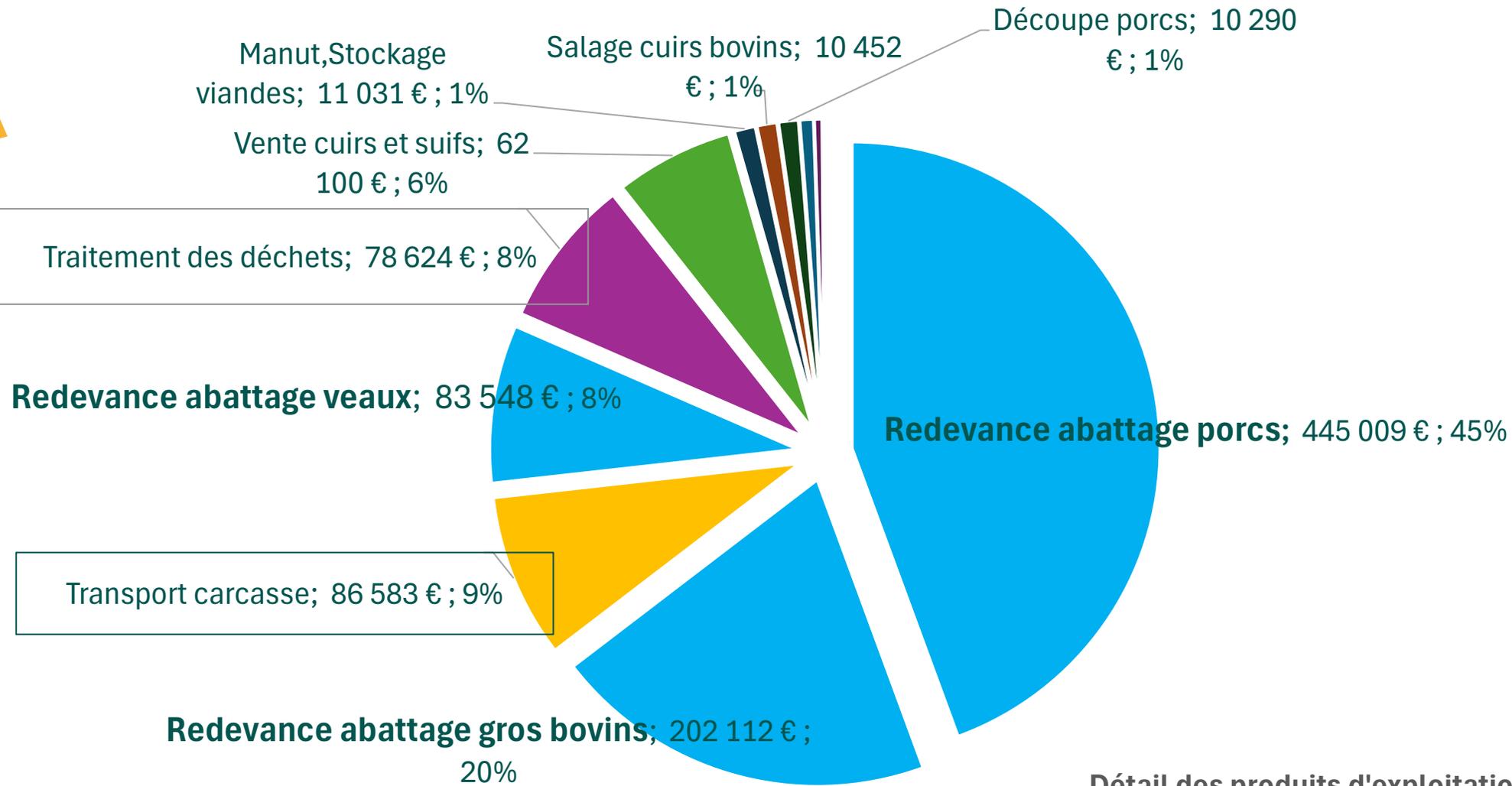
MANUTENTION ET STOCKAGE
REDEVANCE SEMI DECOUPE PORCS
TRANSPORT

En parallèle l'abattoir collecte pour reverser ensuite des taxes, cotisations volontaires ou redevances diverses (par exemple : interprofession, classement, ...).

Une grille de tarif est établie avec des déclinaisons selon :

- Les catégories d'USAGERS et les volumes abattus par an
- 5 catégories : T1,T2 et T3 Chevillards, T4 Bouchers-Charcutiers et T5 Particuliers

Répartition des produits / éléments facturés



Détail des produits d'exploitation 2023

Une prestation d'abattage facturée en moyenne 0,26€ HT/kg

Grille tarifs 1/1/2022 (€ HT/kg)

	T1	T2	T3	T4	T5
Porcs	0,203	0,208	0,213	0,268	0,388
Bovins		0,248	0,248	0,282	0,369
Veaux		0,230	0,230	0,283	0,370

+0,010 à 0,019€/kg

Grille tarifs 1/10/2023 (€ HT/kg)

	T1	T2	T3	T4	T5
Porcs	0,213	0,218	0,224 ●	0,281	0,407
Bovins		0,260	0,260 ●	0,296	0,387
Veaux		0,242	0,242 ●	0,297	0,389

Nomenclature tarifs

- T1 Betbeder > 1 000 T
- T2 VHB > 100 T
- T3 Autres chevillards > 100 T
- T4 Bouchers charcutiers
- T5 Particuliers

Tarifification Moyenne appliquée - 2023

Total presta abattage 2023 (€HT)	
Abattage gros Bovins	202 112
Abattage Veaux	83 548
Abattage Porcs	445 009

730 669 €HT

2023	CAHT abattage	Kg abattus	Facturé €HT/kg
PORCS	445 009	1 750 665	0,2542
BOVINS + VEAUX	285 661	1 058 776	0,2698

Tonnage abattu 2023

2 809 T

Soit:

0,2601 € HT /kg

→ On calcule la moyenne de la redevance d'abattage au kilo abattu (pour évaluer le positionnement du tarif)

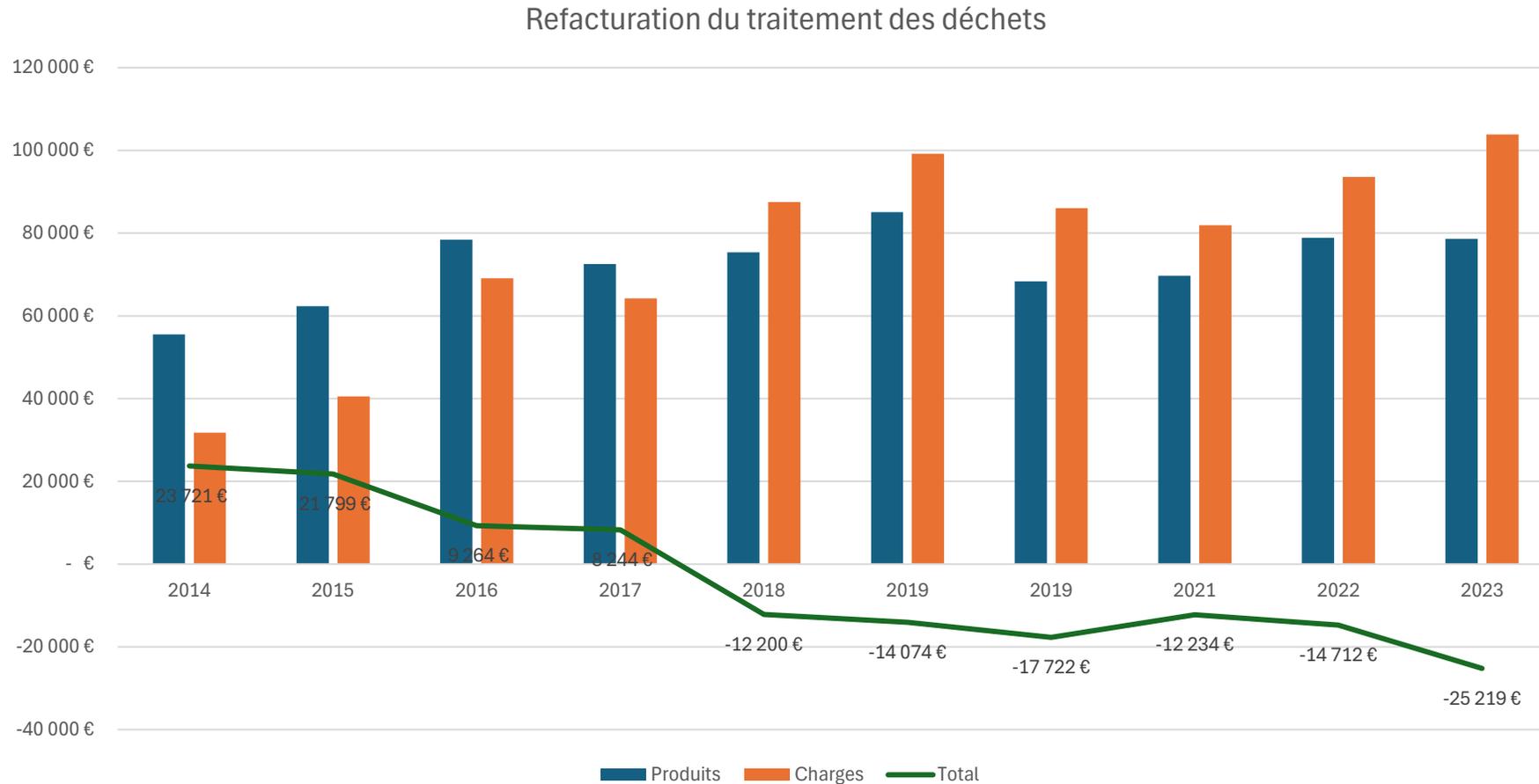
Mais un prix de revient de la prestation estimé à 0,303 €HT/kg

Cout abattage simplifié/kg

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Fournitures et consommables	0,013	0,016	0,017
Energie et Eau	0,041	0,040	0,045
Locations/charges locatives	0,011	0,011	0,010
Entretien et réparations	0,019	0,021	0,023
Autres charges de structure	0,031	0,026	0,046
Impots et taxes	0,002	0,000	0,000
Salaires et cotisations	0,166	0,146	0,153
Charges diverses de gestion couran	0,000	0,000	0,000
Frais financiers	0,011	0,013	0,019
Amortissements	0,031	0,030	0,027
Total coût d'abattage brut €HT/kg	0,326	0,305	0,340
<i>Valorisation des ss-produits</i>	<i>0,037</i>	<i>0,034</i>	<i>0,036</i>
<i>(revente cuirs, manutention, salage, MAD personnel, découpe...)</i>			
Total coût d'abattage Net €HT/kg	0,289	0,271	0,303

→ On ramène les principaux postes de charges au kilo abattu pour comparer avec la moyenne de la redevance

Une refacturation du traitement des déchets insuffisante



En plus des évolutions sur les redevances d'abattages,
→ les refacturations doivent suivre (voire anticiper) l'évolution des postes de charges concernés

Tarif moyen et tonnage à réaliser pour atteindre l'objectif

Simulation en ajustant le tarif moyen

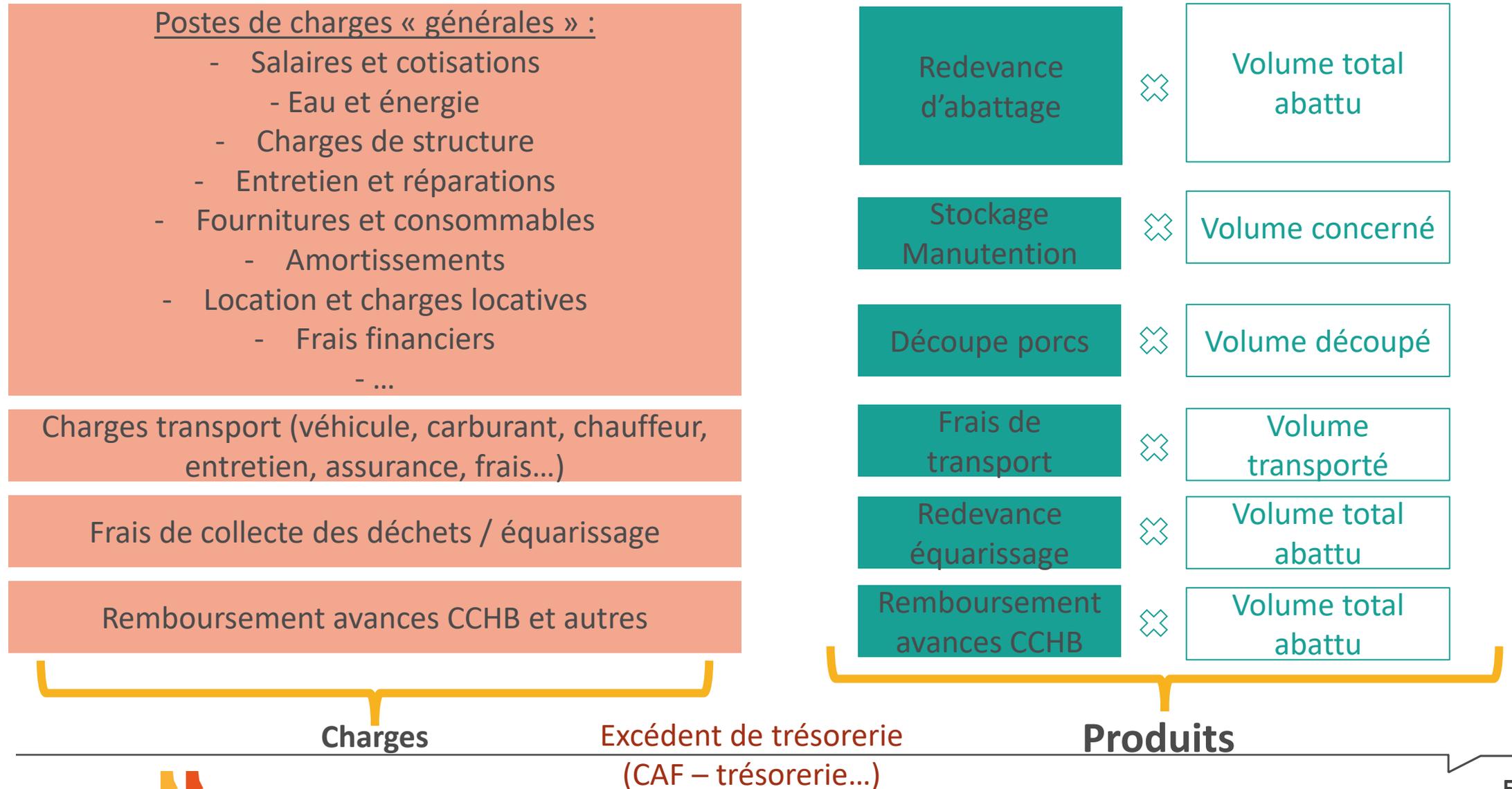
Tarif moyen au kilo	0,26 €	0,30 €	0,32 €	0,34 €
Tonnage abattu	2 809 441	2 809 441	2 809 441	2 809 441
Redevance Abattage	730 670 €	842 832 €	899 021 €	955 210 €
Autres produits (23,29%)	170 154 €	196 274 €	209 359 €	222 444 €
Total du Chiffres d'Affaires	900 824 €	1 039 106 €	1 108 380 €	1 177 653 €
Ecart / Seuil de rentabilité	-204 907 €	-66 625 €	2 649 €	71 922 €

Simulation en faisant varier le tonnage

Tarif moyen au kilo	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €
Tonnage abattu	2 700 000	2 809 441	2 900 000	3 000 000	3 300 000
Redevance Abattage	729 000 €	758 549 €	783 000 €	810 000 €	891 000 €
Autres produits (23,29%)	169 765 €	176 646 €	182 340 €	188 628 €	207 491 €
Total du Chiffres d'Affaires	898 765 €	935 195 €	965 340 €	998 628 €	1 098 491 €
Ecart / Seuil de rentabilité	-206 966 €	-170 536 €	-140 391 €	-107 103 €	-7 240 €

→ Une évolution de la facturation pour compenser les baisses de volumes, couvrir les charges et dégager un résultat

Equilibrer les tarifs pour dégager un résultat positif





8

Synthèse et propositions

Matrice AFOM

Atouts

- Équipe d'abattage remaniée, départs et renouvellement récents, des salariés volontaires et à l'écoute
- Capacité d'adaptation / polyvalence des opérateurs, compétences et savoir-faire de certains,
- Qualité du rendu carcasses
- Chaîne bovine et production de froid assez récents

Faiblesses

- Tensions présentes entre parties prenantes (usagers, salariés, élus...)
- Absence d'opérateur qualité sur le site, non-conformités relevées par les services officiels de contrôle,
- Pas de pilotage formalisé du site, pas de fiches de postes
- Organisation insuffisamment formalisée, management inexistant,
- Encore des investissements à réaliser sur le site,
- Insuffisance de suivi technico-économique, pas de tableaux de bord
- Gouvernance à renforcer

Opportunités

- Potentiel d'animaux à abattre aux alentours,
- Potentiel aval avec plusieurs types d'opérateurs (grossistes, bouchers, éleveurs, particuliers..)
- Valorisation principalement par des circuits courts ou de proximité
- Dialogue constructif avec les services officiels de contrôle

Menaces

- Emplacement et bâtiments contraints,
- Pression réglementaire croissante sur ce type d'équipement,
- Contexte économique, tensions sur les tarifs et les opérateurs aval,
- Baisse globale de la production animale (conjoncture)
- Baisse de la consommation de viande.

Conclusion

Un **outil au cœur de son territoire**, des **services indispensables** apportés à des usagers (vitaux pour leur développement, voire la continuité de leur activité, en particulier pour les éleveurs en vente directe et les opérateurs aval),

Lors des quelques échanges réalisés, tous les usagers ont fait part de **l'importance de l'abattoir** pour leur activité et de leur souhait de **pérenniser cet équipement** sur le territoire,

Un **outil qui fonctionne**, même si le bâtiment est contraint et les investissements à poursuivre,

Une équipe à **stabiliser et rassurer** par une meilleure définition des rôles, par la **mise en place d'un « pilote »** et par une montée en **compétences** à engager,

Une **gouvernance** à refonder pour apporter de la co-construction et de la sérénité, un **pilotage** réactif à mettre en place, sur ce point aussi les usagers ont manifesté leurs attentes **de transparence, de partage d'informations**, d'objectifs sur le temps long pour assurer la pérennité de l'abattoir,

Un **équilibre économique** à trouver pour valoriser le potentiel et les volumes traités par une **tarification adaptée**.

Propositions de suites à donner

→ Stabiliser et conforter l'équipe

- Mettre en place une formation au poste / sur chaîne (montée en compétences)
- Formaliser le fonctionnement et l'organisation (écrire le qui fait quoi ? fiches de postes)
- Recruter un(e) directeur/directrice
- Atteindre rapidement le niveau qualitatif et réglementaire optimal

→ Mettre en place un suivi d'activité régulier (ex : bilan mensuel dans un premier temps puis trimestriel),

- Suivi des volumes / usagers, et par espèces
- Facturation et postes de charges (ex frais de transport, refacturation du traitement des déchets...)
- Analyse, suivi et ajustement de la tarification

→ Refonder la gouvernance

- Définir les rôles et responsabilités de chacun (gouvernance, pilotage...)
- Associer plus largement les usagers (en particulier sur le suivi de pilotage et la pérennité de l'outil)

→ Continuer la mise à niveau de l'équipement

- Planifier l'entretien et la maintenance
- Réaliser un plan prévisionnel d'investissement



Merci

Daniel LASAYGUES
CERFRANCE GASCOGNE OCCITANE
06 74 40 09 80
dlasaygues@go.cerfrance.fr